



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 22 — 2008

Séance

du vendredi 19 décembre 2008

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : François-Xavier Boillat, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement

14. Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix
15. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2009

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés.)

Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Questions orales
4. Elections au Parlement
 - 4.1. Président
 - 4.2. Premier vice-président
 - 4.3. Deuxième vice-président
 - 4.4. Deux scrutateurs
 - 4.5. Deux scrutateurs suppléants
5. Elections au Gouvernement
 - 5.1. Président
 - 5.2. Vice-président
6. Promesse solennelle d'un juge permanent au Tribunal cantonal
7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal
8. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules (deuxième lecture)
9. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)
10. Modification de la loi sur la protection de la population et la protection civile (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)
11. Modification de la loi sur la police cantonale (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)
12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)
13. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route et instituant d'autres amendes d'ordre (deuxième lecture)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, pour cette dernière séance de l'année, j'ai le plaisir de vous saluer en espérant que nos débats pourront aller à leur terme.

Après une année présidentielle bien remplie, je vais céder le flambeau à mon successeur auquel je souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfactions dans le cadre de ses nombreuses et très enrichissantes représentations et activités à venir. Je me plais à saluer ta famille, cher Vincent, et tout particulièrement ton épouse accompagnée de vos enfants et de ta maman.

Le Jura vient de perdre un passionné de la langue française. Pierre Henry s'est en effet éteint dans sa 86^e année, lui qui avait été l'auteur de plusieurs ouvrages et notamment «Le parler jurassien» ou encore «L'amour des mots». Grâce à lui, d'innombrables mots du parler jurassien sont ainsi à jamais immortalisés. Toujours dans la rubrique du carnet noir, j'adresse mes sincères condoléances à nos collègues Christophe Berdat et Maxime Jeanbourquin. Christophe vient en effet d'avoir la grande douleur de perdre sa sœur à l'aube de ses 55 ans alors que Maxime a accompagné son beau-père à sa dernière demeure. Au nom du Parlement jurassien, je leur prie de croire à l'expression de notre vive sympathie et demande à l'assistance de bien vouloir se lever afin d'honorer leur mémoire. *(L'Assemblée se lève et observe un moment de silence.)* Je vous remercie.

L'ordre du jour de notre dernière séance de l'année est particulièrement copieux mais j'ose espérer que nous parviendrons à en traiter l'essentiel. Je vous prie de prendre note que la motion no 883, figurant au point 24 de notre ordre du jour, est reportée à notre séance de janvier. J'invite les députés souhaitant faire une intervention dans la discussion de détail du budget à venir s'inscrire sur la feuille préparée à cet effet, qui est à disposition auprès des scrutateurs. Je vous remercie de procéder de la sorte afin de faciliter nos débats et de les rendre plus fluides.

Me voici arrivé au terme des communications et je vous propose de passer sans autre au point suivant de notre ordre du jour.

2. Promesse solennelle d'un suppléant

Le président : Suite à l'arrêté du Gouvernement du 19 décembre 2008 et conformément aux articles 14 de la loi d'organisation du Parlement et 4 du règlement du Parlement, le nouveau député doit faire la promesse solennelle. Aussi, je prie Monsieur Stéphane Brosy de s'approcher de la tribune et j'invite les membres du Parlement à se lever.

Je vais lire le texte de la promesse solennelle et, à l'appel de votre nom, je vous invite à répondre «Je le promets». Voici donc le texte : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur le député Brosy ?

M. Stéphane Brosy (PLR) : Je le promets.

Le président : Je vous félicite pour votre accession au Parlement et j'espère que vous aurez beaucoup de satisfactions dans l'exercice de votre mandat de député. (*Applaudissements.*)

3. Questions orales

Impôts et contre-prestations

M. Thomas Stettler (UDC) : Une étude récente de l'Université de Zurich démontre que les contribuables suisses paient souvent trop d'impôts en comparaison des prestations qui leur sont offertes. Dans le détail de l'étude, malheureusement sans surprise, le Jura se situe en queue de classement dans trois secteurs principaux : le potentiel d'économies dans la santé, la formation ainsi que dans l'administration jurassienne serait de l'ordre de 30 % à 50 % ! D'où ma question : le Gouvernement peut-il confirmer ces chiffres et, dans l'affirmative, qu'entend-il faire pour améliorer cette situation ?

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Je voudrais ici rassurer le Parlement et en même temps le peuple jurassien et surtout, Monsieur le Député, vous inviter à venir camper sous n'importe quelle fenêtre de l'administration jurassienne : vous n'y verrez pas d'argent jeté par les fenêtres !

En ce qui concerne les trois domaines que vous citez en particulier, vous savez aussi que le Gouvernement a proposé un train de cinquante-et-une mesures qui ont pour objectif de réduire les charges de l'Etat et les trois secteurs que

vous avez mentionnés sont directement concernés par l'une ou l'autre ou plusieurs de ces mesures.

Quant à l'étude en elle-même, je suis bien incapable de vous dire sur quoi elle repose puisqu'elle n'est pas encore sortie officiellement. On n'en connaît que quelques bribes au travers d'informations qui sont sorties d'abord dans un journal suisse alémanique, puis ensuite dans un journal du dimanche en Suisse romande. Ce que je sais cependant, c'est qu'il sera difficile sans doute de se fonder sur cette étude puisque, par exemple, un simple domaine n'est pas pris en compte, c'est tout le domaine de l'action sociale. Pourquoi ce domaine n'a-t-il pas été pris en compte ? Parce qu'on nous a répondu que, dans les cantons, c'est soit du domaine purement communal, soit du domaine purement cantonal, soit, comme dans le nôtre, du domaine des deux. Donc, par rapport aux chiffres qui étaient publiés dans cette étude, il faudrait vraiment avoir le dossier complet pour pouvoir prendre une position plus affirmée.

Mais je tiens à répéter ici que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir et nous attendons le Parlement pour nous aider dans cette mesure. Vous aurez encore l'occasion aujourd'hui de nous aider en appuyant les différentes propositions qui sont faites pour réduire les charges de l'Etat.

M. Thomas Stettler (UDC) : Je suis satisfait.

Massages cardiaques

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Il y a peu, une émission de la Télévision suisse romande nous informait de nouvelles méthodes permettant d'améliorer le taux de survie à la suite d'une crise cardiaque où, on le sait, il faut agir vite. Selon ces études, en cas d'arrêt cardiaque, la personne présente doit, certes, appeler les urgences mais surtout pratiquer le massage cardiaque elle-même en attendant les secours et, si possible, défibriller le patient afin de provoquer, rapidement, un choc susceptible de faire repartir le cœur.

Sur la base de ces constatations, différents pays, notamment les pays nord-américains, ont mis en place des cours de massage cardiaque à l'attention de la population et ont également installé des défibrillateurs automatiques sur les lieux publics des villes et des villages. A titre d'exemple, au Mont Saint-Michel en France, un défibrillateur est installé à l'entrée du site. De cette manière, le taux de mortalité à la suite d'un arrêt cardiaque a nettement diminué.

Sachant que davantage de personnes meurent des suites d'un arrêt cardiaque que d'un accident de la route, sachant que la grande majorité des arrêts cardiaques surviennent dans un environnement privé, sachant également que le contexte jurassien lié à une réorganisation hospitalière nécessaire amène de nombreuses personnes à se soucier de la sécurité des patients, et finalement sachant que la vie n'a pas de prix, on peut légitimement se demander si le canton du Jura ne devrait pas réfléchir à la mise en place de telles mesures.

Dans cette optique, je demande au Gouvernement s'il a déjà réfléchi à la question, s'il a été informé de ces nouvelles études et s'il pourrait envisager la mise en place de mesures analogues sur territoire jurassien.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : On parle ici d'appareils modernes, on parle ici de méthodes nouvelles,

on pourrait presque dire expérimentales en tout cas sous nos latitudes, on ne parle pas de dispositifs plus connus ou déjà existants. Je veux parler ici de la problématique des urgences hospitalières et pré-hospitalières qui ne sont en aucune manière concernées par la question posée, qui font l'objet d'ailleurs d'une mise en place depuis un certain nombre d'années par l'Hôpital du Jura dans un contexte que nous estimons satisfaisant et qui, s'il devait un jour être changé, ne pourrait qu'être amélioré.

Mais, aujourd'hui, on parle de tout autre chose. Vous parlez de défibrillateurs automatiques, autrement dit de ces appareils qui permettent de gagner des minutes précieuses là où peut se produire un accident cardiaque. Le Service de la santé a connaissance d'expériences déjà réalisées à l'étranger avec des équipements de ce genre, notamment en Amérique du Nord. SwissMedic a déjà, de son côté, émis pour la Suisse un certain nombre de recommandations s'agissant de la mise à disposition et à l'utilisation éventuelle de tels appareils.

On remarque surtout que la grande caractéristique des appareils de la nouvelle génération est de pouvoir être utilisés par n'importe qui, dans n'importe quelle condition. En quelque sorte, c'est l'appareil qui détermine si et dans quelle proportion il doit apporter une aide à la réanimation de la personne. Nous avons connaissance pour l'instant que des réflexions sont en cours dans certaines régions de Suisse pour installer, éventuellement dans une gare ou dans un aéroport, des appareils de ce genre à destination du public.

Pour notre part, nous n'avons pas d'expérience effective dans le canton du Jura. Nous n'avons pas de recul très grand non plus d'expériences ailleurs en Suisse. Nous sommes très attentifs à l'évolution de la situation, notamment par rapport à l'expérience de l'Amérique du Nord et disposés, s'il le faut pourquoi pas, à favoriser l'émergence d'appareils de ce genre mais c'est quelque chose qu'il faut faire dans un contexte bien précis, en dehors d'un catalogue publicitaire, afin de l'intégrer à un panorama qui est celui que nous connaissons aujourd'hui. Je dirais que nous sommes ouverts à cette possibilité. Il faudra quand même prendre un peu le temps de la réflexion pour voir comment cela se passe à l'extérieur et quels en sont les résultats mais, au fond, je répondrai : oui pourquoi pas.

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Je suis satisfaite.

«Alerte enlèvement enfant» dans le Canton

M. Paul Froidevaux (PDC) : Au mois de février de cette année, le Parlement a accepté à une large majorité la motion no 848 intitulée «Dispositif d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants», qui chargeait le Gouvernement de proposer à la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et Police de mettre en place un système dans les plus brefs délais. Les Chambres fédérales avaient entériné en un temps record deux motions sur ce sujet, ce qui avait d'ailleurs été relevé à cette même tribune.

Or, l'on apprend, suite à une interpellation du conseiller aux Etats Didier Burkhalter, que les travaux en cours ne permettent pas d'espérer un développement avant 2010. Invoquant la souveraineté des cantons, le Conseil fédéral refuse de procéder à une conduite opérationnelle au niveau national, qui permettrait d'accélérer le processus de mise en place. De qui se moque-t-on ? Le problème a-t-il soudainement

perdu de son acuité et faut-il de nouveaux drames pour faire bouger les choses ? A vouloir tout régler, on se perd dans les détails et on oublie l'essentiel, à savoir se donner les chances et donc les moyens de sauver des vies.

Aussi, je demande au Gouvernement de nous indiquer s'il entend s'investir en donnant une nouvelle impulsion à ce dossier, par une intervention auprès des autorités compétentes et notamment auprès de la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et Police, porteuse du projet.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Tout comme vous, Monsieur le Député, j'ai été très surpris de la réponse du Conseil fédéral et aussi très déçu par rapport à cette prise de position car, sans attendre les motions dont vous avez parlé et qui ont été acceptées par les Chambres fédérales, la Conférence des directeurs de Justice et Police de Suisse avait mandaté la Conférence des commandants de police de se mettre autour de la table pour proposer rapidement un projet qui pourrait mettre en place ce dispositif. Or, étant donné que la Confédération était saisie de ce dossier, qu'elle a affirmé clairement vouloir trouver une solution rapidement, nous avons demandé à cette même Conférence des commandants de police de travailler de concert avec la Confédération pour trouver une solution.

Or, aujourd'hui, que constate-t-on ? C'est que nous sommes au point mort et, véritablement, notre Conférence et moi-même nous le regrettons évidemment. Nous avons appris cela cette semaine. Nous allons réagir tout au début de l'année prochaine pour que notre Conférence reprenne la main dans ce dossier parce que nous ne pouvons pas nous satisfaire de la réponse du Conseil fédéral.

Cela n'a pas beaucoup de sens de vouloir développer une opération comme celle-ci sur le plan purement cantonal. Il faut que vous sachiez quand même que, sur le plan cantonal, nous avons une excellente collaboration avec les radios locales et même avec la Radio romande. Nous avons aussi une excellente collaboration avec le Corps des gardes-frontières, qui s'est améliorée puisque vous vous souvenez qu'il y avait eu une alerte il n'y a pas longtemps de l'autre côté de la frontière, pour laquelle le canton du Jura n'avait même pas été informé. Nous en avons aussi tiré les enseignements et mis en place un dispositif qui nous permet d'informer rapidement nos voisins français.

Voilà, en résumé, déçu mais pas résigné puisque nous allons vraiment reprendre ce dossier rapidement au début de l'année prochaine parce que nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce qui se passe, tout en essayant aussi de dire que, dans le Jura, il se fait déjà quelque chose mais, à l'échelon purement jurassien, cela ne sert pas à grand-chose.

M. Paul Froidevaux (PDC) : Je suis satisfait.

Salaires du personnel des forêts domaniales

M. Fritz Winkler (PLR) : Le groupe libéral-radical a toujours soutenu le Gouvernement pour la réduction de 50 postes EPT au sein de l'administration jurassienne. Je constate pourtant que le budget 2009 ne propose aucune réduction de postes et prévoit toujours 790 EPT, comme celui de 2008.

La mesure d'économie no 18 change quelque peu la donne puisque la réduction du temps de travail de deux heu-

res par semaine équivaut à environ 35 EPT. Je relève toutefois qu'en plus de la réduction de deux heures hebdomadaires, certains services ont consenti un effort remarquable et ont diminué le nombre d'EPT. Je citerai ici deux services : les Ponts et chaussées, qui ont pu diminuer leur effectif de trois postes EPT par rapport à 2008, ainsi que le Service des forêts, qui a dissout une équipe forestière. En réalité, ce sont cinq collaborateurs qui ont quitté le Service des ponts et chaussées, soit qu'ils ont démissionné, soit qu'ils sont partis en retraite. Toutefois, deux personnes, provenant justement du Service des forêts, ont rejoint le Service des ponts et chaussées. Or, d'après mes informations, ces deux nouveaux collaborateurs sont toujours attribués à la même classe qu'auparavant, lorsqu'ils travaillaient au sein du Service des forêts. En pratique, cela signifie qu'ils se trouvent plusieurs classes salariales au-dessus de leurs collègues. En effet, les cantonniers, même avec plus de trente ans de service, sont attribués à la classe 6 alors qu'un chef d'équipe est en classe 8.

J'ai consulté l'ordonnance sur les mutations d'agents de l'administration jurassienne, qui date du 1^{er} février 1994. L'article 6, alinéa 2, stipule clairement qu'un agent transféré pour des raisons de réorganisation ou de rationalisation a droit au maintien de l'acquis salarial. L'ordonnance ne fixe pas de limite de temps. Je pense que cette ordonnance, qui a bientôt quinze ans, mérite un sérieux dépoussiérage. Il n'est tout de même pas acceptable que des fonctionnaires qui occupent depuis plusieurs années un poste touchent un salaire supérieur de plusieurs milliers de francs à celui de leurs collègues simplement parce que, de très nombreuses années auparavant, ils avaient une fonction plus importante au sein de l'administration jurassienne.

Le président : Je vous prie de poser votre question, Monsieur le Député.

M. Fritz Winkler (PLR) : Oui, je finis. Il faut préciser que dans l'administration fédérale, l'acquis salarial est de deux ans seulement.

Le président : Vous posez votre question s'il vous plaît !

M. Fritz Winkler (PLR) : Bon. Je demande au Gouvernement :

- premièrement, est-ce qu'il est prévu que ces nouveaux collaborateurs soient appelés à des fonctions supérieures, telles que chef d'équipe, ce qui justifierait, en partie du moins, le maintien de la différence de salaire ?
- deuxièmement, est-ce qu'il entend profiter de la nouvelle loi sur le personnel pour procéder à une révision de l'ordonnance sur les mutations dans le sens d'un maintien de l'acquis salarial durant une certaine période seulement ?

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : La situation dont il est fait état à cette tribune, je dois bien le préciser, ne représente pas la norme. L'immense majorité des membres de la fonction publique jurassienne perçoivent le salaire en relation avec leur fonction et leur niveau de compétences. Ici, vous l'avez dit Monsieur le Député, on parle d'une illustration bien spécifique qui est celle d'une opération de réduction des effectifs, qui a été menée simultanément dans deux services. Celui qui nous intéresse le plus ici est celui des forêts domaniales.

Pour favoriser la réduction d'effectifs dans ce domaine d'activité-là, avec l'accord des intéressés, il a été envisagé un déplacement de deux personnes qui peuvent apporter leurs compétences et leurs connaissances du domaine forestier au Service des ponts et chaussées. En échange de quoi, puisque leur niveau de prestations et de performances n'était pas en cause, leur salaire nominal leur a été garanti. Ceci repose effectivement sur la législation actuelle et qui dit salaire nominal dit quelque part blocage puisque le nominal est un montant à concurrence duquel les augmentations d'annuités sont bloquées jusqu'au moment où, quand c'est possible, on atteint le niveau salarial dévolu normalement à la classe occupée.

Que va-t-il se passer dans le nouveau droit ? Et bien, c'est un peu difficile de le dire de manière péremptoire à l'heure qu'il est puisque le projet de nouvelle loi sur le statut du personnel de l'Etat a été mis en consultation. Cette consultation vient de se terminer et il s'agira d'évaluer la situation sur la base des réponses que nous avons obtenues. Je peux juste vous dire que le cadre retenu est le suivant : soit la mutation a lieu pour des raisons d'organisation ou de rationalisation des tâches administratives et, là, la loi envisage la possibilité d'un déplacement mais dans un domaine d'activité de rang équivalent. Cela nous impose donc, en tant qu'employeur, un impératif. Soit c'est l'aptitude de l'employé qui pourrait ne plus correspondre aux exigences malgré différentes mesures d'amélioration et, dans ce cas-là, le déplacement serait assorti d'un réaménagement à la nouvelle classe de traitement, vraisemblablement, dans un cas de figure comme celui-ci, à la baisse. Voilà le modèle qui sera soumis au débat du Parlement ces prochains mois. Le Gouvernement ne peut pas encore dire ce qu'il en sortira mais c'est sur cette base-là que nous estimons mettre en place des outils qui permettent de favoriser la mobilité intérieure tout en préservant simultanément les intérêts des employés et de l'employeur.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Décompte fiscal intermédiaire 2008 et taxation définitive 2007

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : En début de semaine, les contribuables jurassiens ont reçu le décompte intermédiaire relatif aux impôts de l'année 2008. Toutefois, il est choquant de constater que, pour nombre de ces contribuables, qui ont respecté scrupuleusement les délais fixés par le Service des contributions pour remplir et rendre leur déclaration fiscale, de constater à ce jour (19 décembre 2008) qu'ils n'ont toujours pas reçu leur notification fiscale pour 2007. Vous conviendrez avec moi qu'il est difficile de comprendre, pour un contribuable qui est salarié ou retraité, propriétaire d'un immeuble et ayant un état de titres relativement simple, qu'il n'ait pas encore reçu sa notification alors que les documents fiscaux ont été remis il y a maintenant dix mois à l'administration de sa commune.

D'autre part, je reste persuadé que si l'on arrivait à traiter les déclarations fiscales dans de meilleurs délais, ceci permettrait d'obtenir une diminution sensible des arrérages d'impôts, qui représentent actuellement un souci permanent pour l'Etat jurassien et les communes de notre Canton.

Dès lors, ma question au Gouvernement est la suivante : quelles sont les mesures que le Gouvernement jurassien en-

visage de prendre rapidement afin d'améliorer la situation actuelle dans le but de réduire, d'une manière substantielle, le délai de traitement des dossiers fiscaux afin que la notification fiscale soit transmise dans des délais acceptables pour les contribuables jurassiens ? Tout le monde aurait à y gagner et sauvegarderait au mieux les intérêts de l'Etat et des communes.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Vous avez raison de dire, Monsieur le Député, que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et je partage absolument votre avis sur cette question. Vous savez que, depuis l'année dernière, nous avons mis en place un nouveau système informatique qui devrait, à terme, nous permettre de gagner du temps, donc d'aller plus vite dans les taxations. Toutefois, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Mais, grâce aussi à cette nouvelle application informatique, nous avons pu rattraper une bonne partie du retard que nous avons accumulé l'année dernière.

Il faut savoir que, cette année, le Service des contributions, Section personnes physiques, a traité plus de 43'000 déclarations d'impôt qui concernent différentes années en suspens, plus notamment une trentaine de mille de déclarations d'impôt 2007. Donc, ce n'est pas rien, c'est un gros volume. Et puis, il faut savoir aussi que les dossiers se complexifient toujours plus.

Nous avons aussi dû faire face malheureusement à des absences dans le personnel, notamment deux départs en retraite que nous avons remplacés mais il faut le temps de former ces gens et, vous avez travaillé dans ce domaine, vous savez qu'on ne peut pas s'improviser taxateur et débarquer du jour au lendemain dans cette fonction pour être efficace. De même, nous avons dû faire face à des absences pour maladie de deux équivalents-plein temps.

Nous ne sommes pas restés non plus les bras croisés parce que, comme vous, le Gouvernement partage l'avis que plus vite les contribuables sont taxés, plus vite ils s'acquittent de leurs impôts et donc moins il y a d'arrérages.

J'aimerais aussi d'ores et déjà dire que nous avons réussi à juguler l'augmentation des arrérages d'impôts. Vous avez pu voir au travers des comptes que, ces dix dernières années, ces arrérages n'avaient cessé d'augmenter. Or, en 2008, on n'a pas encore les chiffres de décembre mais, a priori, il nous semble que nous avons réussi à stopper cette évolution au niveau de 2007, ce qui est déjà une première étape. De ce côté-là, je suis déjà satisfait de cette situation.

Nous avons aussi pris des mesures d'organisation différente, notamment en triant les déclarations d'impôt d'après leur complexité pour confier les plus simples aux collaborateurs les moins chevronnés et les plus compliquées évidemment aux collaborateurs les plus chevronnés. Mais cela nécessite un tri à l'entrée, qui nous a aussi pris un peu du temps.

Et puis, à partir de mars de l'année prochaine, nous allons mettre en place ce qu'on appelle un « automate de taxation », qui permettra de traiter beaucoup plus rapidement toute une série de dossiers, notamment ceux des personnes physiques dont le revenu tel qu'annoncé ne varie que très peu, voire pas du tout par rapport à l'année précédente. Et cela va se faire selon un certain automatisme et va nous permettre de traiter davantage de dossiers.

Nous prenons aussi d'autres mesures de rationalisation interne mais je crois que, de ce côté-là, nous sommes arrivés à peu près au bout de ce que nous pouvons faire. Il y a une autre mesure qui viendra plus tard et, là, j'en appelle d'ores et déjà à votre soutien lorsqu'il s'agira de réorganiser complètement les contributions sur le site de Delémont.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : Je suis satisfait.

Mise au concours du poste de directeur général du CEJEF

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Dans le Journal officiel du 3 décembre, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports met au concours le poste de directeur général du CEJEF. Sa mission serait d'apporter un soutien aux cinq directeurs de division et de veiller à la disponibilité des ressources humaines et matérielles de chaque division.

Selon l'avis de certains professeurs, il serait plus judicieux de renforcer la base du corps enseignant puisque ce sont eux les garants d'une formation de qualité. La valeur d'une école ne se mesure pas au nombre de ses directeurs mais surtout au savoir-faire et à l'engouement de ses enseignants.

Avant d'engager un nouveau directeur général, ne faudrait-il pas d'abord dresser un bilan intermédiaire après deux ans de fonctionnement et, d'autre part, est-ce vraiment justifié d'avoir un directeur général au CEJEF ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Monsieur le Député, vous avez raison sur le fait que la valeur de la formation se mesure par rapport à l'implication tant professionnelle que personnelle des enseignants. Par contre, cette valeur-là n'est pas mise en danger par la direction générale du CEJEF.

En 2006, lorsque le Parlement a statué sur la nouvelle organisation de la formation du secondaire II et du tertiaire, en fait tout ce qui est de l'ordre du post-obligatoire, il a été décidé d'organiser cette formation en quelque sorte sous la forme d'un binôme avec le Service de la formation du secondaire II et du tertiaire et le CEJEF (Centre jurassien de formation) avec, à sa tête, un directeur général.

Comme pour tous les postes qui sont à repourvoir, la question s'est posée de savoir s'il y avait lieu d'attendre, d'observer un moratoire ou de repourvoir le poste. La décision a été prise de remettre rapidement le poste au concours parce que, après deux années de fonctionnement, il apparaît que ce poste est un maillon indispensable et nécessaire au développement du système de formation et au fonctionnement des écoles. Vous avez surtout fait le lien avec le fonctionnement au niveau scolaire. Par contre, ce qu'on doit aussi dire, c'est que le directeur général (ou la directrice générale future, je ne sais pas) du CEJEF a un rôle important à jouer dans l'organisation de la formation en général. Donc, on doit pouvoir s'appuyer sur les compétences du Service de la formation et, au niveau opérationnel et pédagogique, sur les compétences de la direction du CEJEF.

Un rapide comparatif aussi avec les structures, qu'elles soient bernoises ou neuchâteloises, nous montre qu'on n'est en tous les cas pas, au contraire, surdoté au niveau des compétences administratives et de direction dans le domaine de la formation post-obligatoire. A ce titre, je pense qu'on

pourra revoir et discuter peut-être de l'articulation de certaines compétences décisionnelles avec l'arrivée d'une nouvelle personne mais le poste en tant que tel et le volume de travail nécessitent cette remise au concours.

On peut aussi dire qu'actuellement il est extrêmement difficile – que ce soit au niveau des réformes à l'interne du Canton, au niveau du débat intercantonal – d'avoir des ressources à disposition pour ne pas alors «péjorer» les conditions pour permettre cette formation de qualité que vous souhaitez.

Bref, vous l'aurez compris, la remise au concours du poste, aux yeux du Gouvernement, se justifie parce qu'il faut ces compétences tant au niveau de la volonté de travailler de manière transversale au CEJEF que pour les compétences dans le domaine de la formation en général.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Engagement du Gouvernement dans les scrutins populaires de février 2009

M. Gilles Pierre (PS) : Le 8 février prochain, nous voterons sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes. Nous savons quelles seront les conséquences d'un rejet de cet objet : fin de la voie bilatérale dans nos relations avec l'Union européenne et isolement désastreux pour notre économie.

La Suisse n'est rien sans l'Europe, c'est l'évidence mise en exergue par le Conseil fédéral et nous y souscrivons bien naturellement. Madame la ministre Micheline Calmy-Rey, dans une remarquable conférence donnée il y a quelques jours à Courrendlin, a été très claire à ce sujet. Le bilatéralisme nous a permis, jusqu'à aujourd'hui, de répondre efficacement à toute une série de questions économiques et politiques. Dire «non» le 8 février nous conduira à un retentissant échec et compromettra notre avenir.

A la même date, les Jurassiens se prononceront sur la nouvelle loi sur la gestion de l'eau telle qu'elle a été largement acceptée par notre Parlement. Beaucoup de Jurassiens sont, à son propos, dans l'expectative. Souvent induits en erreur, ils hésitent à donner leur aval à une loi reconnue comme progressiste, utile aux communes et remarquable du point de vue de la solidarité qu'elle manifeste à l'égard de ceux qui sont privés d'eau potable. La préservation de notre «or bleu», son partage équitable et sa protection via les prélèvements prévus par la loi, voilà qui doit nous conduire à consacrer tout notre pouvoir de conviction auprès de la population.

D'où ma question : le Gouvernement jurassien entend-il s'investir dans la campagne sur les bilatérales – en appelant les Jurassiens à voter massivement «oui» – ainsi que le fera le Conseil fédéral et d'autres exécutifs cantonaux ? De même, a-t-il l'intention de s'engager afin que toute la vérité soit dite sur la nouvelle loi sur la gestion de l'eau de telle sorte que le corps électoral puisse trancher en toute connaissance de cause et l'approuver ainsi que nous l'avons fait dans l'enceinte parlementaire ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : En fait, la question est double avec un objet de votation fédérale et un autre objet cantonal.

Pour l'objet de votation cantonale, à savoir la nouvelle loi sur l'eau, j'aurais tendance à dire que c'est naturellement et évidemment «oui, le Gouvernement va s'engager» étant donné que c'est un projet du Gouvernement et du Parlement (comme l'a relevé le député) qui l'a accepté à sa très grande majorité. Je peux même redire les quelques points essentiels : assurer un approvisionnement en eau potable de qualité pour les générations futures, se donner les moyens d'investir pour l'avenir, alléger les charges des communes (ce sera un débat extrêmement sensible mais je sais qu'on peut vous prouver de manière tout à fait raisonnable et raisonnée que c'est exact), créer des emplois dans le Jura parce que cela donne aussi la possibilité aux communes les moyens d'investir en période malheureusement de crise économique, prévenir aussi les catastrophes naturelles (il ne s'agit pas simplement de «crier à la misère» après mais d'anticiper) et, ce qui n'est pas la moindre des dimensions, avoir un geste à l'égard des pays en développement. Je profite de dire que le Gouvernement se tient à disposition de qui le veut bien, mais surtout le chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement, pour participer à des débats et à toute autre question par rapport à cette loi qui est un enjeu de société pour le Jura.

Enjeu de société me permet de passer à l'objet de votation fédérale. Là aussi, peut-être de manière un peu moins naturelle, le Gouvernement s'est posé la question : est-ce que l'enjeu de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation est un enjeu de société suffisamment important pour que l'Exécutif s'engage ? Et bien oui. Cela ne devrait pas vous étonner mais il est évident que le Gouvernement s'engagera également, tout comme la Confédération, tout comme les cantons. D'ailleurs, que ce soit la Conférence des directeurs des Finances ou la Conférence des directeurs de l'Économie, ces deux conférences appellent à voter «oui» et ce qui est bon dans ce domaine-là pour la Suisse est bon pour les cantons, donc extrêmement bon également pour le Jura.

On peut juste mentionner que, durant la période d'extension, le chômage a connu une baisse notable et les salaires ont globalement évolué de manière positive. Donc, on ne peut pas observer de lien de cause à effet entre hausse du chômage et main-d'œuvre étrangère. Les faits démontrent plutôt le contraire. Par contre, il ne faut pas être non plus complètement angélique. Je crois qu'il y aura lieu d'être attentif au niveau des salaires et on en appelle aussi au respect, par les entreprises, de leur responsabilité sociale mais, là aussi, tant M. Probst que M. Juillard se tiennent à disposition, tout comme les autres d'ailleurs qui ne feront pas que de la figuration dans ces objets de société.

Donc, votez «oui» pour la reconduction et l'extension de la libre circulation et pour la loi sur l'eau.

M. Gilles Pierre (PS) : Je suis totalement satisfait.

Déclarations du conseiller d'Etat bernois Perrenoud et Accord du 25 mars 1994

M. Pierre-André Comte (PS) : Le 29 novembre dernier, le conseiller d'Etat bernois Philippe Perrenoud s'est distingué par des propos hasardeux et désobligeants à l'égard de la minorité autonomiste du Jura méridional. Prenant fait et cause pour les thèses de Force démocratique, dont il était l'invité d'honneur du congrès, il est manifestement sorti de la

réserve que les accords passés entre les cantons de Berne et du Jura sous l'égide de la Confédération lui imposent.

D'abord, le conseiller d'Etat Perrenoud accuse faussement les Jurassiens de s'attaquer à l'AIJ, cela devant une salle ébahie et réclamant elle-même la mise au rancart de ladite Assemblée interjurassienne ! En matière de mauvaise foi, M. Perrenoud fait aussi bien que ses lointains prédécesseurs dont la finesse diplomatique n'était pas la principale vertu !

Plus loin, le même conseiller d'Etat explique à ses admirateurs pro-bernois qu'il faudra que le canton de Berne consulte la ville de Bienne et sa banlieue sur la suite à donner aux travaux de l'Assemblée interjurassienne. En disant cela, il s'écarte délibérément de l'Accord du 25 mars 1994 qui exclut la cité biennoise de tout processus de négociation lié à la Question jurassienne.

Le représentant du Gouvernement bernois montre ainsi son irrespect des accords triparties Berne-Jura-Confédération. Vous comprendrez dès lors, Madame et Messieurs les Ministres, qu'il soit de plus en plus difficile, pour ceux qui souhaitent la restauration de l'unité du Jura, d'assister muets aux fanfaronnades de M. Perrenoud alors qu'ils sont déjà priés d'applaudir sans compter ni brocher à la sanctification d'un dialogue interjurassien dont les résultats, comme chacun sait, confinent au prodige.

D'où ma question : le Gouvernement jurassien, qui est scrupuleusement laissé à sa marge de manœuvre et à sa discrétion par les mouvements autonomistes, entend-il réagir aux manquements, provocations et autres persifflages du conseiller d'Etat Perrenoud ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : Vous comprendrez que je ne m'exprimerai pas avec le même ton ni ne qualifierai les propos de notre collègue conseiller d'Etat bernois. Par contre, le Gouvernement a également été interpellé dans la mesure où nous sommes liés à deux titres : par rapport à l'Accord du 25 mars et plus encore par rapport au mandat commun, donné sous l'auspice de la Confédération, à l'Assemblée interjurassienne.

Par rapport à cette situation, il nous paraît évident qu'il y a lieu de travailler de manière loyale par rapport à nos signatures qui nous engagent. Sur le fait que ce ne soit pas une surprise incroyable quand M. Perrenoud indique que le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne est dans l'intérêt de la région, par contre de le dire dans un parterre de Force démocratique ou autre est un petit peu plus particulier.

Donc, nous ne sommes pas restés muets ou sourds. Nous nous sommes permis d'écrire au Conseil exécutif du canton de Berne parce que, lors d'une réunion d'ailleurs très fructueuse en mars de cette année, le président Urs Gasche avait dit : « Il n'est pas encore temps d'avoir des déclarations politiques ». Donc, à nos yeux, il n'est pas encore temps d'avoir des déclarations politiques et, qui plus est, après la remise du rapport de l'AIJ, nous avons, selon le mandat donné sous l'auspice de la Confédération, six mois pour négocier, pour travailler en commun sur la suite à donner aux travaux de l'AIJ. Dans ce contexte, nous n'allons pas polémiquer mais nous en appelons à la sérénité de part et d'autre. D'ailleurs, le Gouvernement ne s'exprime ni à la Fête du peuple, ni dans d'autres parterres sur ses propres convictions en la matière. Le courrier qui a été adressé tout récemment au

Conseil exécutif du canton de Berne va dans le sens du questionnement pour que le débat reste serein.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je suis satisfait.

Pénétrations d'eau dans le tunnel A16 du Mont-Terri

M. Marco Vermeille (PDC) : Le 24 mai 2006, j'interpellais le Gouvernement pour connaître les mesures qu'il entendait prendre pour remédier aux problèmes récurrents d'infiltrations d'eau dans le tunnel autoroutier du Mont-Terri. Par la voix de Monsieur le ministre des Transports Laurent Schaffter, les réponses données à l'époque avaient été les suivantes :

- les chéneaux de captage déjà installés pour la déviation des eaux sont bouchés régulièrement par le limon;
- un repérage des infiltrations d'eau et la localisation des blessures à l'étanchéité seraient effectués lors des fermetures pour entretien des tunnels;
- en collaboration avec l'Office fédéral des routes, les travaux d'assainissement définitifs seraient effectués par une entreprise spécialisée.

Or, plus de deux ans et demi après, force est de constater que, malgré de nombreuses fermetures des tunnels pour des travaux de nettoyage, d'enlèvement de paille et de contrôles d'installations techniques en tous genres, les pénétrations d'eau par la calotte du tube persistent dans ce vecteur routier de la plus haute importance entre Porrentruy et Delémont, et ceci sans que rien de visible ne se fasse. L'image que donne actuellement ce tronçon de notre autoroute est déplorable et je m'inquiète, comme beaucoup d'autres automobilistes d'ailleurs, de ces pénétrations d'eau régulières qui mettent en danger la durabilité de cet ouvrage d'art majeur pour notre Canton.

En conséquence, je demande au Gouvernement pour quelles raisons, après plus de deux ans et demi, ces travaux d'assainissement ne sont-ils toujours pas réalisés et quand le Département, en collaboration avec l'Office fédéral des routes, mettra ses services au travail pour trouver une solution définitive et dans les règles de l'art à ces problèmes récurrents d'infiltrations d'eau.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement : Rassurez-vous, Monsieur le Député, on y travaille. Depuis un certain temps, c'est vrai, on n'a pas rencontré le succès escompté. Je salue l'intérêt que vous portez à la qualité de notre autoroute, que je considère comme une excellente autoroute. Ce phénomène d'infiltrations d'eau n'est pas anodin et il est très difficile de trouver une solution.

Effectivement, nous avons placé beaucoup d'espoir dans les dernières mesures que nous avons prises. Nous avons réalisé des forages drainants, des curages intensifs, des conduites d'évacuation des eaux, etc., toujours dans l'objectif d'évacuer ces eaux parce que, aujourd'hui, on est incapable de trouver où se produit la fuite.

Lors de la dernière fermeture des tunnels, on a procédé à de nouveaux forages et des conduites supplémentaires ont été placées. Elles ont permis d'améliorer, Monsieur le Député, quelque peu la situation. Il faut savoir aussi que ces fuites d'eau ne mettent pas en danger – je l'ai déjà dit – les infrastructures du tunnel.

Il y a quelques mois, à la demande de l'Office fédéral des routes, les Ponts et chaussées ont mandaté un expert qui a tenté, qui tente encore d'expliquer les causes de ces infiltrations dans l'espace trafic. Ses conclusions ont été données. Il faut savoir aujourd'hui que l'autoroute appartient à la Confédération et c'est la filiale d'Estavayer-le-Lac qui gère le problème mais qui mandate naturellement les Ponts et chaussées pour différentes mesures. Cet expert est arrivé à la conclusion qu'il fallait procéder par étapes. La première consiste – je ne sais pas si cela marchera, Monsieur le Député, vous me poserez la question dans une année – à réparer les chambres récoltant les eaux de drainage situées dans le secteur concerné. On va réaliser ces travaux en début 2009. Ils sont naturellement pris en charge financièrement à 100 % par l'Office fédéral des routes. Deuxièmement, si ces mesures ne suffisent pas, l'OFROU décidera d'engager une étape supplémentaire de travaux d'assainissement en réalisant des forages à travers le radier du tunnel – les spécialistes me comprendront – afin de drainer à la source les eaux du massif.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Député, que les Ponts et chaussées et l'Office fédéral des routes suivent cette problématique de manière très professionnelle et systématique. Il faut savoir aussi, d'après l'Office fédéral des routes, que cette problématique du Mont-Terri, comparée à des problématiques identiques dans d'autres tunnels, est de moindre importance.

M. Marco Vermeille (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Politique très restrictive de l'Etat et économie forestière

M. Michel Choffat (PDC) : Nous avons pu lire dans la presse régionale que la crise économique actuelle n'épargne pas l'économie forestière et, par conséquent, les entreprises forestières. L'une de celles-ci dénonce d'ailleurs la politique très restrictive de l'Etat qui réduirait exagérément les périodes d'autorisation des coupes de bois.

De telles mesures mettraient en péril la survie de certaines entreprises et la formation des apprentis ! Dès lors, la circulaire relative aux autorisations d'exploitation pour les coupes de bois planifiées entre avril et juillet, du 13 mars 2007, n'est-elle pas appliquée avec trop de rigueur, de façon trop restrictive ? Les contraintes administratives iraient même au-delà du cadre fixé par la circulaire précitée ! D'avance, je remercie le Gouvernement pour ses explications.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Effectivement, le marché du bois n'est pas épargné par la crise, comme d'ailleurs d'autres secteurs de l'économie, et la conjoncture est malheureusement très incertaine.

Pour ne pas mettre en danger l'ensemble de la filière régionale du bois et les emplois, vous le relevez Monsieur le Député, qui en font partie, il s'agit cet hiver de poursuivre de manière intensive les coupes de bois pour approvisionner les scieries qui, elles-mêmes, font du stock pendant cette période pour les périodes printanières. Donc, il faut savoir que ces coupes doivent s'adapter de manière plus ciblée aux débouchés actuels. Il faut s'adapter aux besoins et non pas couper selon ses propres désirs.

S'agissant des coupes de bois au printemps et de la prise en compte de l'intérêt de la protection de la faune dans

l'exploitation forestière, le canton du Jura porte une attention particulière à cette problématique. Naturellement, nous recherchons des solutions, je dirais, pragmatiques. Il faut chercher un équilibre entre les attentes de l'économie et la protection de la faune et de l'environnement.

Que dit la Confédération dans cette problématique ? Elle n'interdit pas les travaux forestiers pendant les périodes de nidification. Par contre, elle incite néanmoins les propriétaires à tenir compte des besoins de tranquillité de la faune et recommande clairement d'éviter des travaux forestiers dans les zones abritant des espèces rares et menacées pendant cette période sensible. Donc, il s'agit de prendre en compte les intérêts de la protection de la nature qui, pour le Canton et la société en général, revêtent une importance croissante.

Alors, qu'a fait le canton du Jura ? Il n'y a pas de base légale contraignante mais le Département a émis, en 2007, une circulaire relative aux autorisations d'exploitation pour les coupes de bois planifiées entre avril et juillet, soit durant la période de nidification. Cette circulaire stipule en effet que les coupes de bois ne peuvent être autorisées du début avril à la fin juillet dans les zones bénéficiant d'une protection légale liée à la protection de la nature. Dans les autres massifs forestiers, naturellement, l'Office n'a pas à interdire les coupes de bois; bien entendu qu'il les contrôle et, dans la mesure du possible pendant cette période, il tente de les éviter.

Dans l'immédiat et pour faire face à une fin des coupes probablement plus précoce cet hiver en raison de la mauvaise conjoncture, j'ai demandé à l'Office de l'environnement d'examiner la possibilité de mettre en œuvre certaines mesures de soutien comme l'avancement de l'exécution de projets sylvicoles subventionnés qui pourraient intervenir dès la fin des coupes et ainsi mieux occuper les entreprises forestières.

M. Michel Choffat (PDC) : Je suis satisfait.

Absence de femme(s) au sein du conseil d'administration de Créapôle

Mme Corinne Juillerat (PS) : Récemment, le groupe parlementaire socialiste a eu le plaisir de siéger dans les nouveaux locaux de Créapôle SA à Delémont. Au cours de la séance, son directeur, M. Yann Bart, nous a fait une présentation fort intéressante de cette nouvelle institution, de ses perspectives et des projets qui allaient être mis sur pied. Durant la présentation, nous avons également été informés de la composition du conseil d'administration. Or, quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons constaté qu'aucune femme n'en faisait partie. Huit places, huit messieurs. Les temps changent mais les vieux réflexes demeurent ! E-voluera-t-on un jour ? On peut se le demander.

Pour une toute nouvelle institution qui se revendique d'être dans une approche avant-gardiste, visionnaire et totalement innovatrice, n'estimez-vous pas, Monsieur le ministre de l'Economie, qu'il y a eu là une erreur manifeste de « casting » et que l'Etat jurassien aurait dû donner une impulsion dans ce sens en « encourageant » la présence de femmes à des postes à responsabilités et à commencer par ce tout nouveau conseil d'administration ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Madame la Députée, bien entendu que je regrette également qu'il n'y ait

pas de femme qui soit représentée au sein de Créapôle. Les raisons en sont les suivantes : aucune femme n'a souscrit d'actions à Créapôle SA et le conseil d'administration doit être représenté par les actionnaires. Il est clair que Créapôle, et vous le savez très bien, est une institution privée, qui s'organise comme elle le souhaite. Cela dit, bien entendu, et j'en ai récemment parlé avec ses responsables, je souhaite que, par la suite, en tout cas s'agissant des représentants de l'Etat, nous puissions désigner également une femme.

Mme Corinne Juillerat (PS) : Je suis partiellement satisfaite.

Scrutin relatif à l'introduction du développement durable dans la Constitution cantonale

M. Rémy Meury (CS-POP) : Le 25 avril 2007, le Parlement a accepté un postulat de notre collègue Pierre-André Comte visant à introduire, dans le préambule de la Constitution jurassienne, une référence au principe de la protection de l'environnement qui renvoie à la définition du développement durable.

Le Gouvernement, dans son rapport sur la réalisation du postulat, en avril 2008, répondait qu'il jugeait opportun d'introduire dans la Constitution jurassienne, non dans le préambule mais par un article spécifique, le principe voulu par ce postulat. Il poursuivait en précisant qu'à ses yeux, il n'y a pas urgence à modifier la Constitution et qu'un vote populaire sur cette seule modification constitutionnelle ne se justifiait pas. Cette modification, après avoir été mise en consultation puis présentée au Parlement, devrait être proposée au corps électoral en même temps qu'une autre.

Depuis fin avril, plus aucune nouvelle. Le 30 novembre, le peuple s'est prononcé sur une modification constitutionnelle. Cette première occasion a été manquée.

Le Gouvernement a annoncé que la modification constitutionnelle visant à introduire un frein à l'endettement sera soumise au peuple le 17 mai 2009. Plusieurs objets portés à l'ordre du jour de notre séance démontrent que le Gouvernement et le Parlement sont capables de travailler extrêmement rapidement. Il est dès lors certain que les cinq à six mois qui nous séparent de la votation du 17 mai sont largement suffisants pour soumettre au corps électoral, à cette date, l'introduction du principe de protection de l'environnement en référence au développement durable. Ma question est donc simple : le Gouvernement va-t-il entreprendre les démarches nécessaires afin que ce scrutin se tienne en mai 2009 ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : Par rapport à la question, le Gouvernement confirme non seulement la volonté mais, je veux dire, suite à la décision du Parlement, la nécessité d'introduire dans la Constitution, dans un article, cette volonté par rapport au développement durable.

Quant à la demande très précise, à savoir si le Gouvernement est capable d'aller aussi vite que le Parlement pour s'organiser afin que, le 17 mai, on puisse soumettre cet objet au vote du peuple, je réponds « non ». Dans la mesure où l'on a refait le calendrier, à savoir qu'il faut une consultation effectivement interne, ensuite transmettre au Bureau du Parlement qui transmettra au Parlement, qui pourrait le traiter dans le meilleur des cas en février-mars. Il y a encore en

suite le délai éventuel de référendum. On s'engage très fermement à le mettre en votation au mois de septembre. Des votations fédérales sont agendées le 27 septembre, selon les données portées à ma connaissance et, à ce moment-là, le corps électoral pourra se prononcer sur cet objet.

Maintenant, indépendamment de la haute portée non seulement symbolique mais politique de l'inscription de cette volonté dans la Constitution, je crois que ce qui compte par-dessus tout, c'est aussi la mise en œuvre, l'application dans différents projets et, là aussi, c'est extrêmement important.

Donc, désolée, ce ne sera pas le 17 mai que le rendez-vous aura lieu mais le 27 septembre.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis partiellement satisfait.

4. Elections au Parlement

4.1. Président

4.2. Premier vice-président

4.3. Deuxième vice-président

4.4. Deux scrutateurs

4.5. Deux scrutateurs suppléants

5. Elections au Gouvernement

5.1. Président

5.2. Vice-président

7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

Le président : Nous traiterons ensemble les points 4, 5 et 7 et j'invite les présidents de groupe à ne monter qu'une seule fois à la tribune pour présenter tous leurs candidats, qu'il s'agisse des élections au Gouvernement ou au Parlement.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Parfaite maîtrise des institutions politiques cantonales, parlementaire expérimenté et maître agriculteur avisé, voilà en quelques mots un petit aperçu des compétences qui enrichissent la personnalité de Vincent Wermeille.

Chers collègues, c'est avec honneur et plaisir qu'au nom du groupe chrétien-social indépendant, je vous présente la candidature de Vincent Wermeille à la présidence du Parlement Jurassien.

Terrien d'âme, Jurassien de cœur, c'est naturellement que Vincent s'est engagé dans la vie politique, professionnelle et associative de son Jura natal. Homme de caractère et d'ouverture, sa soif de connaissance l'a spontanément attiré, après un apprentissage agricole à Bâle-Campagne puis l'école d'agriculture, vers d'autres horizons. Afin de découvrir l'agriculture au-delà des frontières helvétiques, il a choisi de travailler dans différentes fermes à travers le monde : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Guyane française, l'Argentine, l'Australie et enfin dans un kibboutz en Israël. Parcours peu commun pour un jeune agriculteur fraîchement diplômé. De retour en Suisse, il obtient la maîtrise agricole, travaille comme forestier-bûcheron, puis comme chauffeur de poids lourds.

Enrichi par ce perfectionnement professionnel, il opte pour un nouveau départ à l'étranger en été 1985 mais dans un contexte différent puisque Vincent s'envole pour le Soudan et s'engage dans le Corps suisse en cas de catastrophe.

De retour au Jura, il est brillamment élu député et entre au Parlement jurassien en 1986. C'est lors de ce mandat qu'il assume avec performance la présidence de la commission d'enquête sur les caisses noires bernoises. Parlementaire actif de 1986 à 1997, Vincent Wermeille siège à la commission de gestion et des finances, à la commission d'économie ainsi que dans plusieurs commissions spéciales. Appelé à présider le groupe PCSI, le député-franc-montagnard siège avec aisance au Bureau de notre Parlement où ses avis recueillent généralement l'aval de ses pairs.

Afin de parfaire sa boulimie de connaissances professionnelles, il s'engage pour quelque temps comme secrétaire syndical dans le secteur de la construction. Mais sa vocation de terrien et d'éleveur se manifeste à nouveau et elle l'incite, en 1997, à une petite pause parlementaire. Vincent Wermeille quitte alors le Législatif cantonal et reprend l'exploitation agricole familiale avec le soutien de son épouse et de sa famille.

Les compétences professionnelles et associatives acquises par cet agriculteur lui ont forgé un discernement hors pair et une connaissance approfondie du tissu social et économique jurassien et suisse. Dans la diversité de son parcours professionnel, Vincent est aussi un journaliste expérimenté principalement dans le domaine de l'élevage puisque ce député s'adonne aussi à l'écriture pour promouvoir le monde rural et le cheval.

Président de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau franc-montagnard, membre du comité directeur d'Uniterre, Vincent fait preuve d'une fermeté empreinte de tolérance dans la défense des travailleuses et des travailleurs et génère des solutions fondées sur le respect de la dignité humaine.

L'année 2002 se démarque par le retour de Vincent au Parlement jurassien. La pertinence démontrée dans l'exercice de ces différents mandats lui vaut une popularité largement reconnue. L'expérience acquise dans ses multiples engagements politiques et associatifs lui confère la faculté et le bon sens dont le Parlement pourra bénéficier par l'entremise de ses services.

Agé de 48 ans, marié et père de deux fils, Yvan et Jonas, qui sont présents, Vincent Wermeille vit à Saignelégier où le Marché-Concours le compte parmi ses fidèles bénévoles depuis plus de vingt ans.

Chers collègues, c'est avec plaisir que je vous ai présentée la personnalité que le groupe PCSI vous propose d'élire à la présidence du Parlement jurassien.

Dans le même état d'esprit, le groupe PCSI vous invite aussi à réélire Bernard Tonnerre comme scrutateur suppléant et je vous en remercie.

Je profite de la tribune pour vous confirmer que nous soutiendrons sans réserve tous les candidates et candidats proposés par les groupes politiques aux élections au Parlement et Gouvernement. Je vous remercie.

Mme Irène Donzè Schneider (PLR) : Tout d'abord, je tiens également à remercier notre président sortant pour le travail accompli durant cette année 2008, tant pour le Parlement que lors des diverses représentations qu'il a assumées. Il a su diriger nos débats avec compétence et sérieux, tout en y ajoutant parfois la note d'humour qui permet de détendre l'atmosphère. Merci François-Xavier.

A la première vice-présidence du Parlement, notre groupe vous présente la candidature de Monsieur Michel Juillard. Actuel deuxième vice-président, Michel Juillard est passionné de nature sous toutes ses formes. Que l'on parle d'animaux, de fleurs, de fruits, d'arbres et j'en passe, il étonne toujours par ses connaissances étendues. Mais Michel Juillard est surtout un passionné du genre humain. Il aime les contacts vrais et directs avec tout un chacun. Il est curieux des autres et a comme principe non négociable dans ses échanges le respect. Sa franchise et sa détermination l'aident à aller toujours au bout de ses idées.

Son parcours politique est déjà long et sa motivation à donner encore plus à notre Canton devrait vous convaincre de lui permettre d'accéder à la tribune du Parlement dès l'année prochaine. Nous vous en remercions.

Notre scrutateur depuis dix ans, Monsieur Fritz Winkler, a souhaité pour sa part réintégrer le parterre de notre hémicycle. Ainsi, nous présentons ce jour un candidat pour l'élection d'un scrutateur suppléant en la personne de Monsieur Nicolas Eichenberger. A n'en pas douter, il saura en temps voulu dénombrer nos votes de manière satisfaisante et nous vous remercions d'avance de le soutenir.

S'agissant du point 5, c'est avec plaisir que nous présentons à l'élection du président du Gouvernement la candidature de notre ministre, Monsieur Michel Probst. Les Michel se suivent mais ne se ressemblent pas ... (*Rires.*)

Nul besoin de présenter Michel Probst. Homme de conviction, il sait s'engager à fond pour les causes auxquelles il croit. Notre Canton en fait partie et c'est sans hésitation que nous pouvons affirmer qu'il saura porter haut les couleurs de notre Jura dans les nombreuses tâches qui l'attendent dans cette fonction. Actuel vice-président du Gouvernement, il n'attend que notre feu vert pour donner, durant l'année 2009, encore un peu plus de son temps à travailler pour l'image de notre coin de pays. A n'en pas douter, il sera un président du Gouvernement compétent et soucieux du développement du Jura. Nous vous remercions dès lors de bien vouloir le soutenir à cette fonction.

Laissez-moi encore vous informer du fait que notre groupe soutiendra les candidatures officielles présentées et en attend de même de la part des autres groupes. Je vous en remercie.

Je passe maintenant au point 7 de notre ordre du jour. Suite à la nomination de Mme Sylviane Liniger Odiet au Tribunal cantonal, un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal doit être repourvu. Le groupe libéral-radical vous propose ainsi la candidature de M. Damien Rérat pour l'exercice de cette fonction. Damien Rérat est né le 23 janvier 1971, est marié, père de deux enfants et est domicilié à Porrentruy. Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Neuchâtel, il a obtenu son brevet d'avocat jurassien en 1999. Il a ensuite fonctionné, durant deux ans, en qualité de greffier du Tribunal du district de Porrentruy, puis du Tribunal de première instance dès le 1^{er} janvier 2001. En septembre 2001, notre Parlement a élu Damien Rérat juge au Tribunal de première instance. Ses deux réélections successives, en 2002 et 2006, dénotent, si besoin est, qu'il occupe cette fonction à satisfaction. Il a présidé le Tribunal de première instance en 2005. Le bagage professionnel et l'expérience que Damien Rérat a acquis durant ces sept dernières années comme juge de première instance lui seront très utiles, voire nécessaires pour occuper cette place de juge suppléant au Tribunal

cantonal. M. Damien Rérat est parfaitement à même de remplir cette tâche avec compétence et sérieux. C'est pour-quoi nous vous remercions de lui accorder votre confiance.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Nous voici à l'aube d'une nouvelle année parlementaire. Je voudrais d'emblée remercier notre président, Monsieur François-Xavier Boillat, pour le bon travail effectué tout au long de l'année écoulée. J'espère qu'après tous ses va-et-vient d'un bout à l'autre de notre République, le retour à la normale ne lui soit pas trop insipide. Il pourra toujours retrouver le feu nécessaire au sein de son travail à l'ECA.

J'anticipe concernant le nouveau président, Monsieur Vincent Wermeille, que nous allons voter tout à l'heure en lui souhaitant déjà bon vent et plein de succès pour l'année à venir.

Au point 4.3, comme deuxième vice-président, le groupe PDC vous propose Monsieur André Burri de Delémont, avocat de profession, marié et père de trois enfants. Il est actuellement le directeur de Car Postal pour la région Ouest-Suisse et membre de la direction de Car Postal France. De plus, il enseigne le droit à l'école professionnelle commerciale de Delémont. Député depuis 2002, il fonctionne au sein de la commission de la justice en tant que président. Les rouages de la politique n'ont plus de secret pour lui puisqu'il a également été membre du conseil de ville de la capitale durant quatre ans. Son sens du devoir, son expérience juridique et pédagogique, le fait d'être un meneur d'hommes de par son activité professionnelle, sauront lui être profitables pour cette future présidence dont il s'est fait un point d'honneur à se mettre à notre disposition. Fort de toutes ces expériences acquises, je ne peux que vous le recommander pour cette nouvelle tâche qui l'attend.

Au point 4.4, pour les scrutateurs, nous savons, pour en avoir fait l'expérience, que la manière de procéder au comptage actuellement n'est pas la panacée. Il manque certainement de la rigueur dans le fonctionnement actuel, qui n'est pas uniquement due aux scrutateurs en exercice. Pour en avoir débattu au Bureau, une solution devrait être proposée encore durant cette législature mais, dans l'attente d'une nouvelle manière de procéder, nous vous proposons Monsieur Yves Queloz qui est titulaire. Il vous est particulièrement recommandé et je vous incite à le reconduire dans ses fonctions.

Au point 5.2, à la vice-présidence du Gouvernement, je vous présente, au nom du groupe PDC, la candidature du ministre des Finances, de la Justice et de la Police, en l'occurrence Monsieur Charles Juillard. Je ne lui ferai pas l'injure de vous le présenter puisqu'il vous est parfaitement connu. Déjà un vieux routard de la politique, il a pratiqué quasi toutes les filières du fonctionnement de notre République. Le travail vu de l'intérieur comme celui de l'extérieur lui sont familiers. Les rouages de la politique lui ont tous été agréés, aussi bien comme député, chef de groupe, président du Parlement et même président du PDC ! C'est certainement tous ces acquis qui lui permettent aujourd'hui d'être très à l'aise dans son métier de ministre. Homme de dossiers, il exerce sa fonction avec talent et efficacité. Je vous demande de lui assurer votre confiance.

Je tiens à relever à cette tribune que mon groupe m'a donné l'assurance que toutes les candidatures officielles seront soutenues et vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

M. Patrice Kamber (PS), président de groupe : Le groupe socialiste a l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de notre camarade et collègue Maria Lorenzo-Fleury au poste de scrutatrice titulaire. Issue du deuxième groupe parlementaire par sa représentativité, Maria est une députée qui ne passe pas inaperçue, parfois malgré elle ... ! Ce constat ne saurait toutefois occulter sa ferme volonté, démontrée à répétitions reprises, d'assumer son mandat de députée au plus près de sa conscience. Active depuis six ans au sein de notre Parlement, Maria Lorenzo connaît bien ses rouages et ne manquera pas de mériter la confiance que nous vous demandons de lui accorder.

Le groupe socialiste soutiendra les autres candidatures au Parlement, au Gouvernement et au poste de juge suppléant au Tribunal cantonal.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Les présentations terminées, je propose à Messieurs les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Je peux me permettre de vous demander une petite faveur : afin de simplifier et d'accélérer le travail des scrutateurs, je vous prie, dans toute la mesure du possible, de ne pas plier vos bulletins de vote et je vous en remercie par avance.

(La séance est suspendue quelques minutes pour permettre la distribution des bulletins de vote.)

Le président : Nous allons continuer notre ordre du jour dans l'attente des résultats et je vous propose que nous passions au point 6.

6. Promesse solennelle d'un juge permanent au Tribunal cantonal

Le président : J'invite Mme Sylviane Liniger Odiet, élue juge au TC lors de notre séance du 26 novembre 2008, à bien vouloir s'approcher de la tribune. J'invite les membres du Parlement à se lever pour cette promesse solennelle

Je vais vous lire le texte de la promesse solennelle et, à l'appel de votre nom, je vous invite à répondre «Je le promets». Voici le texte de cette promesse solennelle : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Madame Liniger Odiet ?

Mme Sylviane Liniger Odiet : Je le promets.

Le président : Je vous félicite de votre brillante élection et je souhaite que vous ayez beaucoup de satisfactions dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. *(Applaudissements.)*

8. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura, arrête :

I.

La loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers (RSJU 741.11) est modifiée comme il suit :

Article 8a (nouveau)
Plaques de contrôle

¹ Chaque véhicule automobile est muni de plaques de contrôle, remises en prêt.

² Nul ne peut prétendre à l'attribution d'un numéro d'immatriculation particulier.

³ L'attribution de numéros d'immatriculation particuliers sur demande du détenteur ou par voie d'enchères est réglée par voie d'ordonnance.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Le président : Sans modification entre les deux lectures mis à part une toute petite modification rédactionnelle au chiffre II, alinéa 2, je peux donc sans autre, conformément à notre règlement, passer au vote final si personne ne demande à prendre la parole.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité du Parlement.

Le président : Je me permets de ne pas avoir recours aux scrutateurs sachant qu'en première lecture ces objets avaient été acceptés à une très écrasante majorité.

9. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura, arrête :

I.

Le décret du 4 décembre 1986 fixant les émoluments de l'administration cantonale (RSJU 176.21) est modifié comme il suit :

Article 27, chiffres 1.16a et 1.16b (nouveaux)

L'Office des véhicules perçoit les émoluments suivants :

		Fr.
1.16a.	Attribution de numéros d'immatriculation sur demande du détenteur :	200
1.16b.	Attribution de numéros d'immatriculation par voie d'enchères : montant de l'enchère, mais au minimum	200

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Le président : Il n'y a pas d'intervention non plus et nous passons donc au vote final.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité des députés.

10. Modification de la loi sur la protection de la population et la protection civile (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura, arrête :

I.

La loi du 13 décembre 2006 sur la protection de la population et la protection civile (RSJU 521.1) est modifiée comme il suit :

La dénomination «Office de la sécurité et de protection de la population» est remplacée par celle de «Section de la protection de la population et de la sécurité» aux articles 4, lettres b et c, 6, 7, alinéa 1, 13, alinéa 2, 14, 24, alinéa 2, 25, alinéa 2, 26, lettres b et c, 28, alinéa 1, 29, alinéa 1, 31, alinéa 2, 32, alinéa 1, lettre d, 40, alinéa 2, 42, alinéa 2, et 43, alinéa 2, ainsi que dans les notes marginales des articles 7 et 29.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité du Parlement.

11. Modification de la loi sur la police cantonale (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura, arrête :

I.

La loi du 4 décembre 2002 sur la police cantonale (RSJU 551.1) est modifiée comme il suit :

Article 12, lettre d (nouvelle)

L'état-major de la police cantonale comprend :

d) le chef de la Section de la protection de la population et de la sécurité.

Article 13, alinéa 3 (nouvelle teneur)

³ Le commandant de la police cantonale, le chef de la police judiciaire et le chef de la Section de la protection de la population et de la sécurité sont, de par leur fonction, officiers de la police cantonale.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité des députés.

12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (fusion POC-OSP) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête :

I.

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 25 octobre 1990 (RSJU 172.111) est modifié comme il suit :

Article 124, alinéa 1, lettre d (nouvelle)

¹ La police cantonale dispose d'un état-major composé :

d) du chef de la Section de la protection de la population et de la sécurité.

Article 129 (nouvelle teneur)
Section de la protection de la population et de la sécurité

¹ La Section de la protection de la population et de la sécurité est rattachée administrativement à la police cantonale.

² Elle a les attributions suivantes :

1. protection de la population :
 - a) maintien de l'état de préparation à l'alarme;
 - b) secours en cas de catastrophe;
2. protection civile :
 - a) incorporation et instruction des personnes astreintes à servir;
 - b) décisions sur les cas d'exemption de servir;
 - c) contrôle des moyens de la protection civile des organisations régionales;
 - d) acquisition de l'équipement et du matériel nécessaires au Canton, tenue de l'inventaire, contrôle de l'entreposage et de l'entretien, remise aux communes en cas de besoin;
 - e) contrôle de l'entreposage, de la gestion, de l'entretien et de la distribution de matériel fédéral confié au Canton;
 - f) décisions relatives à l'obligation ou à la libération de l'obligation de construire des abris; gestion de la réalisation des constructions de protection civile, contrôle de leur entretien et de leur usage adéquat;
 - g) tenue de l'état des comptes des contributions de remplacement;
3. affaires militaires :
 - a) traitement des affaires concernant la condition militaire des personnes astreintes au service : convocations et

- dispenses, recrutement, tâches ressortissant à la répression des infractions;
- b) commandement d'arrondissement;
 - c) administration de la taxe d'exemption de l'obligation de servir;
 - d) toute autre attribution conférée par la législation.

³ Elle a son siège à Alle.

SECTION 7 (articles 132 à 139)
(Abrogée.)

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par la majorité du Parlement.

13. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route et instituant d'autres amendes d'ordre (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
arrête

I.

La loi du 9 novembre 1978 portant introduction de la loi fédérale du 24 juin 1970 sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route et instituant d'autres amendes d'ordre (RSJU 324.1) est modifiée comme il suit :

Article premier, alinéa 2 (nouveau)

² Par voie de convention, le Gouvernement peut déléguer la compétence de percevoir les amendes visées par l'alinéa 1 à des gardes-frontière et à des douaniers.

Proposition de Pascal Prince (PCSI) :

² Par voie de convention, le Gouvernement peut déléguer la compétence de percevoir les amendes visées par l'alinéa 1 à des gardes-frontière et à des douaniers, mais au maximum à hauteur de 100 francs.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

M. Pascal Prince (PCSI) : Comme en première lecture, je m'oppose personnellement à l'entrée en matière sur cette modification qui entérine une plus grande efficacité dans la répression. Voyez ce qui se passe en Grèce : à force de presser le citoyen avec des tolérances zéro, on finit par récolter de l'incompréhension ou de la défiance.

Je suis convaincu qu'il n'est pas nécessaire de toujours tout sanctionner. Si l'on impose l'appel à la police cantonale pour des bagatelles, les agents des douanes sauront faire un tri entre les personnes qui abusent et celles qui sont involontairement en infraction mineure. N'oublions pas que les agents concernés pourront désormais intervenir partout sur le territoire cantonal et on trouvera toujours des consignes strictes ou des agents zélés, ceci d'autant que ces agents ne dépendent pas de la République.

Ensuite, entretemps, j'ai appris qu'une partie des amendes infligées ira directement dans la caisse des douanes et non plus dans les caisses de la République. Ceci augmente d'autant plus la probabilité de voir un certain zèle se développer.

On le verra aussi dans le cadre du budget, les encaissements d'amendes au Jura ont explosé, sans que je perçoive au quotidien une évolution aussi négative correspondante de la part de la population, qui me semble plus subir une politique toujours plus répressive. Cette évolution me désole et je ne peux l'accepter sans réagir.

Un dernier rappel : on parle ici d'amendes bagatelles et ce n'est pas un appel à la délinquance que je fais ici mais un appel à l'indulgence. La situation économique jurassienne prend ces bagatelles nettement moins insignifiantes qu'il n'y paraît.

Je vous demande donc de maintenir la situation actuelle, qui est parfaitement raisonnable et praticable en refusant l'entrée en matière.

M. Patrice Kamber (PS), président de groupe : Nous n'avons rien à ajouter sur le débat de fond si ce n'est que la question des compétences fédérales et cantonales en matière policière est curieusement passée sous silence.

L'objet de notre intervention est d'ordre formel au sujet de la procédure. Le groupe parlementaire socialiste n'apprécie en effet pas que le Gouvernement s'octroie le droit de parapher une convention qui découle d'une révision de loi avant son adoption en deuxième lecture. Il y va du respect des institutions et, en l'occurrence, des prérogatives du Parlement.

A noter aussi qu'au sein des commissions parlementaires, des critiques réitérées ont été formulées quant au nombre de dossiers que le Gouvernement souhaite voir traités au pas de charge (et c'est un doux euphémisme). Cette pression exercée par le Gouvernement sur les membres des commissions a déjà été dénoncée au sein du Bureau.

Et voilà qu'en plus le Gouvernement prend des raccourcis alors que le Parlement n'a pas encore statué définitivement dans cette révision de loi. Le groupe socialiste invite fermement le Gouvernement à respecter les règles, qui doivent s'appliquer dans le respect et pour la sérénité des débats démocratiques.

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Consultée par la voie de la messagerie électronique puisqu'elle a été saisie tardivement de cette proposition, la CGF considère que la modification de l'article premier, alinéa 2 LiLAO, suggérée par le député Pascal Prince, n'est ni recevable ni opportune et vous propose de la rejeter. Inscrite dans l'ordonnance fédérale y relative, la limite maximale de l'amende d'ordre est fixée à 300 francs. Nous vous renvoyons au message, point 1, page 2.

Par conséquent, ce n'est pas à la loi d'introduction cantonale de corriger le montant de l'amende fixé dans le dispositif légal fédéral. Cette liberté que prendrait le Parlement cantonal ne serait pas respectueuse du droit supérieur et poserait donc plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Un accord, on vient d'y faire allusion, a été signé le 12 décembre 2008 entre le Canton et l'Administration fédérale des douanes. Il ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2009, soit après l'acceptation en deuxième lecture de la modification partielle de la LiLAO.

Saluons dès lors la collaboration qui s'est installée entre notre Canton et l'Administration fédérale des douanes, dont on sait le rôle majeur qu'elle joue sur notre territoire, plutôt que de nous faire plaisir en votant une restriction qui cache mal son dessein d'en découdre avec le douanier, auquel on veut dénier le droit d'appliquer la loi. Ce qui est répréhensible, c'est la faute commise par l'usager de la route, pas le constat qu'en dresse le douanier.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Au nom du Gouvernement, je vous exhorte à entrer en matière sur cette révision législative qui, comme je vous l'ai dit en première lecture, a surtout un aspect formel de simplification. De simplification administrative pour ce qui concerne les relations entre la Police cantonale et le Corps des gardes-frontières puisqu'il ne sera plus nécessaire d'envoyer une patrouille jusqu'à la frontière pour encaisser une amende de 40 francs, voire de 80 francs. De simplification aussi pour le citoyen qui, justement, s'il est passible d'une amende d'ordre, devra bien s'en acquitter et pour lequel il gagne beaucoup de temps à pouvoir le faire directement auprès du membre du Corps des gardes-frontières plutôt que d'attendre que la patrouille de police arrive sur les lieux pour constater à son tour et verbaliser.

J'aimerais ici aussi dire au groupe socialiste que nous n'avons pas confondu vitesse et précipitation dans ce dossier, pas plus que dans les autres. Nous avons bel et bien attendu la première lecture du Parlement, quand bien même nous aurions pu signer cette convention sans que le Parlement n'intervienne en aucune manière dans cette opération puisque nous avons réservé clairement le paragraphe qui concernait la possibilité de percevoir des amendes d'ordre à la décision du Parlement de pouvoir modifier cette loi. Donc, c'est un tout petit point par rapport à l'ensemble de cette convention qui, aujourd'hui, a été signée. Pourquoi le 12 décembre ? Je vous rappelle que ce n'est pas seulement symboliquement mais c'est quand même la date d'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen et, en fonction des dispositions qui nous étaient demandées de mettre en application, cette convention devait être signée avec le Corps des gardes-frontières au plus tard au moment de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, ce que nous avons fait précisément le 12 décembre dernier. Mais je le répète – et si vous relisez le message, nous l'avons dit très clairement – cette convention réserve la compétence du Parlement – il n'appartiendrait en tout cas pas au Gouvernement de vouloir la lui retirer – de modifier ou non cette loi d'introduction sur les amendes d'ordre.

Quant à la précipitation que le Gouvernement mettrait à amener des dossiers, au nom de mes collègues et en tout cas en mon nom personnel, je prends cela plutôt comme un compliment parce qu'on nous a assez reproché, en début de législature, que les dossiers n'avançaient pas.

Le président : L'entrée en matière est combattue. Nous allons donc voter. Nos scrutateurs ne sont pas là mais après avoir entendu les propos de Madame Françoise Cattin, je vous propose de nommer Vincent Wermeille comme scrutateur extraordinaire pour cette entrée en matière. C'est, je crois, la seule chose qu'il n'a encore pas faite dans son existence ! (*Rires.*)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par la majorité du Parlement; 6 voix contraires.

Article premier, alinéa 2

M. Pascal Prince (PCSI) : Je ne serai évidemment pas très long. Vous avez tous compris de quoi il retourne. Simple, j'insiste sur le fait qu'en diminuant la somme qu'ils sont habilités à encaisser, les douaniers devront hésiter ou réfléchir à deux fois avant d'appeler chaque fois une patrouille de la police jurassienne. Donc, le but est vraiment de rester dans le « bagatelle ».

Mais j'aimerais quand même que vous n'oubliez pas que vous représentez le peuple jurassien et pensez un peu à lui. Ce sont les Jurassiens qui doivent payer.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Evidemment, je vous demande de ne pas accepter cette proposition formulée par le député Pascal Prince parce que c'est quand même vider quasiment de tout son sens cette délégation de compétence au Corps des gardes-frontières. D'ailleurs, je tiens à la disposition de quiconque – mais vous la trouvez sur internet – l'ordonnance sur les amendes d'ordre, avec les différentes amendes qu'elle contient. Vous verrez bien que limiter à 100 francs le montant maximum de l'amende qui pourrait être prélevée par le Corps des gardes-frontières me laisse songeur. Parce que, quand je regarde les infractions qui sont concernées, il est très peu probable que le Corps des gardes-frontières commence de venir verbaliser pour une voiture qui se serait arrêtée sur un trottoir, à un endroit où une interdiction de s'arrêter est signalée, sur une voie réservée aux bus ou trop près d'une place d'évitement ou d'un croisement.

Donc, c'est ou bien ou bien, Monsieur le Député : c'est ou bien on accepte que le Corps des gardes-frontières puisse délivrer des amendes d'ordre et on prend la liste complète des amendes d'ordre selon l'ordonnance sur les amendes d'ordre. Ou bien alors on ne leur donne pas cette compétence parce que, finalement, le reste, je crois qu'il faut arrêter de couper les cheveux en quatre en l'occurrence parce que je vous ai donné quelques exemples de montants d'amendes d'ordre qui sont inférieurs à 100 francs et je m'imagine bien que le Corps des gardes-frontières sera très rarement, voire jamais, dans cette situation. Mais je comprends bien que c'est ce que vous cherchez, Monsieur le Député, raison pour laquelle j'exhorte encore le Parlement à ne pas soutenir votre proposition mais bel et bien celle du Gouvernement.

Au vote, la proposition de Pascal Prince (PCSI) est rejetée par 39 voix contre 1.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 44 voix contre 5.

Le président : Nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour à moins que le dépouillement soit terminé. Fritz, avez-vous terminé le dépouillement ?

M. Fritz Winkler (PLR), scrutateur : Ah non non non !

Le président : Alors, au travail ! (*Rires.*) Il aura au moins été stressé une fois dans sa carrière de scrutateur ! (*Rires.*)

14. Arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 38 et 49 de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

considérant que l'indice des prix à la consommation a passé de 103,3 points (mai 2000 : 100) au 1^{er} septembre 2004 à 109,4 points au 31 août 2008 et que celui applicable aux prestations en capital a passé de 102,3 points (mai 2000 : 100) au 1^{er} septembre 2003 à 109,4 points au 31 août 2008,

arrête :

Article premier

Les augmentations de l'indice suisse des prix à la consommation de 5,9 % depuis le 1^{er} septembre 2004 jusqu'au 31 août 2008 et de l'indice suisse des prix à la consommation applicable aux prestations en capital de 6,9 % depuis le 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2008 sont compensées.

Article 2

Impôt sur le revenu

¹ Les déductions et les limites de revenu prévues par la loi d'impôt sont adaptées comme il suit aux effets de la fluctuation de l'indice des prix pour l'année fiscale 2009 :

Art. 24 En lieu et place des frais professionnels effectifs, les montants forfaitaires suivants peuvent être déduits du revenu de l'activité dépendante :

- a) 20 % par les contribuables qui exercent une activité principale, mais au maximum 3'800 francs;
- b) 20 %, mais au maximum 1'900 francs, par les contribuables qui exercent à titre principal une activité lucrative indépendante.

Art. 31 Le contribuable peut déduire :

(...)

- d) les versements, les primes et les cotisations d'assurance de capitaux et d'assurance en cas de maladie et d'accidents qui ne tombent pas sous le coup de la lettre c, de même que les intérêts sur capitaux d'épargne jusqu'à concurrence de 5'200 francs pour les contribuables mariés vivant en ménage commun et de 2'700 francs pour les autres contribuables; ces montants sont augmentés de 1 300 francs pour les jeunes en formation, de 770 francs par enfant à charge et de 540 francs lorsque le contribuable ou l'un des conjoints vivant en ménage commun ne verse pas de cotisations selon les lettres a et b; si

cette condition est remplie par les deux conjoints, la déduction est de 1'080 francs.

Art. 32 (...)

² Lorsque les époux vivent en ménage commun, un montant de 2'500 francs est déduit du produit du travail qu'obtient l'un des conjoints pour une activité indépendante de la profession, du commerce ou de l'entreprise de l'autre; une déduction semblable est accordée lorsque l'un des conjoints seconde l'autre de façon importante et régulière dans sa profession, son commerce ou son entreprise.

Art. 34 ¹ Les déductions personnelles suivantes sont octroyées :

(...)

- b) 1'700 francs pour les personnes veuves, divorcées ou séparées qui tiennent ménage indépendant sans enfant à charge;
- c) 3'800 francs pour les contribuables qui font un apprentissage ou des études à titre principal;
- d) 4'900 francs pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus ou qui fait un apprentissage ou des études, à l'entretien duquel le contribuable pourvoit dans une mesure prépondérante; ce montant est porté à 5'500 francs par enfant à partir de trois enfants à charge;
- d^{bis}) 3'200 francs au maximum pour chaque enfant qui, à la fin de la période fiscale, n'a pas 15 ans révolus et pour lequel une déduction selon la lettre d est octroyée, lorsque des frais de garde sont supportés parce que :
 - les parents mariés vivant en ménage commun exercent tous deux une activité lucrative;
 - le parent veuf, divorcé, séparé ou célibataire exerce une activité lucrative; si le ménage comporte deux adultes, la déduction n'est octroyée que s'ils exercent tous deux une activité lucrative.
 Cette déduction peut également être revendiquée par les contribuables qui supportent des frais de garde en raison d'une maladie grave ou de leur invalidité;
- e) un supplément de 6'000 francs au maximum pour chaque enfant qui est instruit hors du domicile familial et prend chambre et pension à l'extérieur; le supplément est de 2'600 francs au maximum si l'enfant doit prendre au-dehors uniquement un repas principal par jour ouvrable; il est de 1'700 francs au maximum si n'interviennent que des frais de déplacement, pour autant que ceux-ci s'élèvent à 530 francs au moins;
- f) 2'300 francs pour les contributions à l'entretien d'une personne nécessiteuse, partiellement ou totalement incapable d'exercer une activité lucrative, à condition que l'aide du contribuable atteigne au moins le montant de la déduction; cette déduction n'est accordée ni aux enfants pour lesquels la déduction mentionnée sous lettre d est accordée ni au conjoint qui donne droit à la déduction mentionnée sous lettre g;
- g) 8'400 francs lorsque le contribuable ou son conjoint est infirme ou a atteint l'âge donnant droit au versement d'une rente simple de l'assurance-vieillesse, pour autant que le revenu net diminué des autres déductions n'excède pas 35'000 francs pour

les contribuables mariés vivant en ménage commun et 27'300 francs pour les autres; cette déduction est portée à 9'700 francs quand les deux époux sont infirmes ou ont atteint l'âge donnant droit à la rente précitée; elle se réduit de 1'200* francs par tranche de 1'200* francs dépassant les limites de revenu fixées ;

- h) 2'500 francs aux personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui exercent une activité lucrative et tiennent ménage indépendant avec leurs enfants à charge; en cas d'exercice commun de l'autorité parentale et pour autant qu'aucune contribution d'entretien ne soit versée en faveur des enfants à charge, la déduction est accordée au parent qui bénéficie du tarif de l'article 35, alinéa 1; le Gouvernement peut, par ordonnance, modifier cette disposition si cela lui permet d'harmoniser la pratique à celle des autres cantons.

(...)

* montant inchangé

² Les taux unitaires applicables à l'impôt sur le revenu sont adaptés comme il suit :

Art. 35 ¹ Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu dû pour une année par les contribuables mariés vivant en ménage commun et les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui tiennent seules ménage indépendant avec des enfants à charge ou des personnes nécessiteuses dont ils assument pour l'essentiel l'entretien sont :

0 %	pour les	11'900	premiers francs de revenu;
0,990 %	pour les	5'800	francs suivants;
2,574 %	pour les	8'800	francs suivants;
3,663 %	pour les	19'100	francs suivants;
4,653 %	pour les	39'700	francs suivants;
5,346 %	pour les	106'000	francs suivants;
6,435 %	pour les	221'000	francs suivants;
6,534 %	pour les	265'200	francs suivants;
6,663 %	au-delà.		

² Les taux unitaires de l'impôt sur le revenu dû pour une année par les autres contribuables sont les suivants :

0 %	pour les	6'500	premiers francs de revenu;
1,881 %	pour les	7'300	francs suivants;
3,564 %	pour les	13'200	francs suivants;
4,554 %	pour les	20'600	francs suivants;
5,544 %	pour les	39'700	francs suivants;
6,237 %	pour les	106'000	francs suivants;
6,534 %	pour les	265'200	francs suivants;
6,633 %	au-delà.		

Article 3

Les taux unitaires applicables aux prestations en capital à caractère de prévoyance sont adaptés comme il suit :

Art. 37 (...)

² L'impôt est calculé au moment de l'échéance de la prestation en capital selon les taux suivants :

- contribuables au sens de l'article 35, alinéa 1 :
 - 0,9 % pour les 53'400 premiers francs ;
 - 1,1 % pour les 53'400 francs suivants;
 - 1,3 % au-delà;

- contribuables au sens de l'article 35, alinéa 2 :
 - 1,1 % pour les 53'400 premiers francs ;
 - 1,3 % pour les 53'400 francs suivants;
 - 1,7 % au-delà.

Article 4

Impôt sur la fortune

¹ Les déductions prévues par la loi d'impôt sont adaptées comme il suit aux effets de la fluctuation de l'indice des prix pour l'année fiscale 2009 :

Art. 47 Peuvent être défalqués de la fortune nette :

- a) 54'000 francs pour les couples mariés vivant en ménage commun;
- b) 27'000 francs pour les autres contribuables;
- c) 27'000 francs pour chaque enfant à charge donnant droit à la déduction prévue à l'article 34, alinéa 1, lettre d; pour les parents taxés séparément, dans la mesure où ils exercent l'autorité parentale conjointement sur leurs enfants à charge et pour autant qu'aucune contribution d'entretien ne soit versée en faveur des enfants, cette déduction est octroyée au parent qui bénéficie du tarif de l'article 35, alinéa 1; si aucun des parents ne bénéficie de ce tarif, la déduction est octroyée à celui qui bénéficie de la déduction prévue à l'article 34, alinéa 1, lettre d; le Gouvernement peut, par ordonnance, modifier cette disposition si cela lui permet d'harmoniser la pratique à celle des autres cantons;
- d) 54'000 francs supplémentaires pour les personnes qui bénéficient de la déduction pour raison d'âge ou d'infirmité prévue à l'article 34, alinéa 1, lettre g.

² Le taux unitaire et la limite de fortune applicables à l'impôt sur la fortune sont adaptés comme il suit :

Art. 48 ¹ Le taux unitaire de l'impôt sur la fortune dû pour une année est le suivant :

0,50 ‰	pour les	105'500	premiers francs de fortune;
0,75 ‰	pour les	317'500	francs suivants;
0,95 ‰	pour les	370'500	francs suivants;
1,10 ‰	pour les	794'000	francs suivants;
1,20 ‰	pour le	surplus	

² La fortune imposable est soumise à l'impôt lorsqu'elle atteint 55'000 francs au moins.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le Président : François-Xavier Boillat
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : De quoi parle-t-on exactement ? Et bien, comme vous le savez déjà, la loi d'impôt est en phase de révision et en particulier ses articles 38 et 49. Que dit l'article 38 actuellement ? Il prévoit notamment que lorsque, au 31 août de l'année civile qui précède l'année fiscale, l'indice suisse des prix à la consommation a augmenté ou a diminué de 3 % au moins par rapport à l'indice valable lors de la dernière adaptation, le Parlement peut adapter (je dis bien «peut») de la même mesure ou partiellement les déductions ou le tarif. Dans sa phrase de révision, l'article 38 dit que le Gou-

vernement adapte (donc automatiquement), par voie d'arrêté pour chaque année fiscale, les déductions et les tarifs selon l'indice suisse des prix à la consommation arrêté au 31 août de l'année civile précédente. En d'autres termes, chers collègues, on introduit par ce biais ce que l'on appelle le principe de la compensation automatique et systématique des effets de la progression à froid. Je vous renvoie à cet effet aux articles 35, 37 et 48 de l'arrêté qui vous est soumis.

Il s'agit en effet, et vous l'aurez compris, d'augmenter le pouvoir d'achat de la population jurassienne et de soutenir simultanément la consommation dans une phase conjoncturelle toujours plus difficile. Du reste, l'importance de la prise en considération, par le Gouvernement jurassien, du soutien nécessaire à l'économie est encore accentuée et soulignée par la proposition de réformer également la fiscalité des entreprises. Certes, la compensation intégrale et en une seule fois de la progression à froid peut avoir comme incidence négative un affaiblissement des ressources financières communales, d'où la volonté manifestée par certains membres de la commission de l'économie de scinder éventuellement en deux l'indexation des tarifs et des déductions, le solde de 50 % pouvant être reporté pour l'année 2010 par exemple.

Si l'on peut reconnaître que la situation des finances communales est importante, force est de constater que la compensation des effets de la progression à froid en une seule fois a le mérite de présenter une politique financière réaliste tout en évitant des effets en dents de scie et inévitablement ingérables d'un point de vue budgétaire. Il apparaît dès lors nécessaire d'adopter l'arrêté tel qu'il vous est présenté, dans un souci évident de logique financière et de clarté.

Au nom de la commission de l'économie, je vous invite donc à soutenir cet arrêté dans la teneur proposée et je vous en remercie.

Mme Corinne Juillerat (PS) : Le groupe parlementaire socialiste acceptera l'arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix.

Il est adéquat de réintroduire le principe de la compensation automatique de manière à éviter par la suite des ratrapages tels que proposés aujourd'hui. Mais, pour l'heure, la décision de ce jour permettra aux Jurassiennes et aux Jurassiens de récupérer une partie de leur pouvoir d'achat et représentera un bol d'air bienvenu, particulièrement pour les familles.

Le groupe parlementaire socialiste est cependant inquiet de la tendance actuelle qui veut que l'Etat se prive de recettes fiscales alors que tous les signaux concernant une dégradation de la situation conjoncturelle sont au rouge. Nous veillerons donc aussi que l'Etat ne péjore pas les finances des collectivités publiques. Ces dernières devront assumer un rôle redistributeur tellement important, aussi bien pour les personnes que pour les entreprises, dans des moments difficiles pour l'économie.

Bref, si, cette fois-ci, nous souscrivons à l'opération fiscale proposée, celle-ci nous paraissant justifiée et bienvenue pour nos concitoyens, d'autres cadeaux fiscaux ne pourront obtenir l'aval de notre parti à l'avenir.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : J'ai pris note des quelques remarques formulées à cette tribune. Je

tiens effectivement à préciser qu'aujourd'hui vous êtes appelés à vous prononcer ponctuellement sur l'adaptation à l'évolution du coût de la vie. La problématique de la réintroduction de l'automatisme de cette compensation vous sera proposée au début de l'année prochaine avec les autres propositions de modifications qui, à mes yeux, n'ont rien de cadeaux. D'ailleurs, je ne sais pas ce que sont des cadeaux en matière fiscale.

Le Gouvernement a donc l'honneur de vous soumettre l'arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix.

Conformément aux articles 38 et 49 de la loi d'impôt, il incombe au Parlement de se prononcer sur la compensation de l'évolution de l'indice des prix à la consommation intervenue depuis la dernière période de référence, soit le 1^{er} septembre 2004, selon les dispositions de l'arrêté du Parlement du 8 décembre 2004 portant cette même adaptation.

Durant la période allant du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2008, le renchérissement constaté a atteint les 5,9 %, l'indice passant de 103.3 à 109.4 points, selon l'indice de référence du mois de mai 2000. Il dépasse ainsi la limite de 3 % fixée dans la loi d'impôt. Il s'ensuit que le Parlement doit se prononcer sur l'octroi de cette compensation. Cette dernière constitue une pure mesure de technique fiscale imposée par la loi. Elle est destinée à garantir le respect du principe de la capacité contributive face à l'évolution du coût de la vie.

Techniquement, je rappellerai qu'il y a «progression à froid» lorsque le revenu n'augmente qu'en termes nominaux pour tenir compte du renchérissement intervenu et que, de ce fait, le contribuable passe à un échelon plus élevé du barème. Il voit donc sa charge fiscale augmenter plus que proportionnellement. Parallèlement, le phénomène de la progression à froid consiste aussi en une dévalorisation des déductions dans le temps. Le cumul des deux phénomènes aboutit à une perte de pouvoir d'achat du contribuable.

Comme en 2005, la compensation qui vous est soumise est intégrale, aussi bien pour les déductions que pour les tarifs concernés par la loi d'impôt. Partant, l'adaptation de toutes les déductions ainsi que des paliers des tarifs se répercutera sur l'imposition du revenu, de la fortune, des prestations en capital et sur l'imposition à la source.

Les raisons qui conduisent le Gouvernement à présenter une compensation intégrale résident dans le fait qu'il y a lieu aujourd'hui d'éviter d'accroître encore le déficit d'indexation accumulé par le passé, lequel avoisine les 10,9 millions de francs.

A titre de comparaison, le montant précité (10,9 millions de francs) est supérieur à la baisse fiscale du projet «Jura Pays Ouvert» pour les années 2005 à 2008. Dans ces conditions, le Parlement doit intervenir aujourd'hui pour atténuer le phénomène, faute de quoi les contribuables jurassiens continueront de voir leur charge fiscale augmenter par rapport à leur situation financière réelle.

Cette mesure de technique fiscale, directement liée à l'évolution de la conjoncture, évitera d'accentuer la détérioration de l'image fiscale du Canton au plan suisse, liée au déficit d'indexation accumulé depuis 1994 à 2001.

Les modalités et le coût de la compensation. Le Gouvernement propose que le renchérissement constaté durant la période allant du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2008 soit

intégralement compensé sur la période fiscale 2009. Cette mesure présente l'avantage de replacer, dès 2009, le contribuable dans une situation identique à celle qu'il connaissait au 1^{er} septembre 2004, compte tenu de l'évolution du coût de la vie depuis cette date, tant au niveau des barèmes d'impôt que des déductions.

La compensation sur l'année 2009 se justifie également au regard de l'évolution favorable des recettes fiscales actuelles. Les projections pour 2010, voire 2011, sont en revanche beaucoup moins optimistes.

Le coût de la compensation portant sur la période mentionnée est estimé à 7,8 millions pour l'Etat et à 5,6 millions pour les communes. Ce montant correspond à 4,69 % des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune. Celui de l'indexation des barèmes de l'imposition des prestations en capital est négligeable puisque son coût représente moins 50'000 francs.

Ici, le Gouvernement insiste pour dire et rappeler qu'il s'agit de pouvoir redonner aux contribuables jurassiens, et en particulier à la classe moyenne, un pouvoir d'achat qui lui est dû, respectivement un pouvoir d'achat dont il aura certainement besoin par rapport aux événements économiques qui se présentent.

En conclusion, le Gouvernement vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, d'entrer en matière sur le projet d'arrêté portant adaptation des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix et de l'accepter tel qu'il vous est proposé.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

Le président : Nous allons jongler car je ne me propose pas de passer au budget maintenant mais de revenir un petit peu en arrière car la discussion sur le budget durerait trop longtemps. Nous revenons donc au point 4.1.

4.1. Election du président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Vincent Wermeille (PCSI) est élu par 56 voix; 1 voix éparse. (Applaudissements.)

M. Vincent Wermeille (PCSI), président élu du Parlement : L'autre jour, un journaliste m'interpelle et me pose cette question : «Est-ce qu'il y a longtemps que vous faites de la politique ? Est-ce qu'il y a longtemps que vous avez adhéré à un parti ?». Comme si faire de la politique, c'est forcément adhérer à un parti, adhérer à une formation, adhérer à un mouvement politique. La question n'est pas sans intérêt, elle pose le fait de savoir comment, un jour, on entre

en politique, comment un jour, peut-être sans le savoir, on commence à faire de la politique.

Et bien, j'ai dû rechercher les éléments ou les indices qui ont fait qu'un jour, justement, on est attentif à un événement, à certains événements qui, petit à petit, font que quelque chose grandit en vous jusqu'au jour où vous vous dites : pourquoi ne pourrais-je pas aussi m'occuper de mon pays et apporter ma contribution ?

Pour ma part, bon nombre d'événements reste toujours en mémoire, comme marqués au fer. Ils ont eu lieu à une époque où le cœur du Jura battait plus fort qu'ailleurs; je n'en citerai que les plus marquants :

- la mairie de Saignelégier qui passe en mains séparatistes;
- les ruines encore fumantes des fermes des Joux et du Bois Rebetez;
- les barrages du Mont-Crosin;
- ou encore les actions du Bélier avec, à sa tête, un certain Montavon !

Pour bien des jeunes de ma génération, la Question jurassienne fut donc un motif exceptionnel pour s'intéresser, pour s'impliquer, pour participer à la chose publique. Mais pas seulement. Il y a aussi eu la période de la lutte contre une place d'armes aux Franches-Montagnes avec ses actions militantes, qui prenaient parfois valeur d'insurrection.

Ces événements ont joué un rôle majeur s'agissant d'une prise de conscience pour l'avenir d'une région. Il en reste quelque chose de fort, quelque chose de terrestre. Une passion d'hommes libres dans un pays d'espace.

Mais il n'y a pas que le Jura et le monde moderne offre aux jeunes des possibilités de découvertes insoupçonnées. Parce que j'ai voulu aller voir ailleurs, là où les hommes vivent et travaillent la terre mais aussi découvrir les réalités d'un monde moderne en pleine mutation. De la Tchécoslovaquie, à une époque où Vaclav Havel était encore un dissident emprisonné et que ses dirigeants promettaient à chacun un avenir radieux au sein du communisme, jusqu'au Chili où régnait alors une dictature que l'on croyait figée à jamais, j'ai eu le privilège de rencontrer des gens ordinaires, mais finalement extraordinaires, mais j'ai surtout pris conscience de la valeur du mot «liberté».

Voyez-vous, si j'ai pris ces exemples, Mesdames et Messieurs, chers amis, ce n'est pas un hasard mais bien parce que, comme approche politique à une époque où l'on était finalement assez accoutumé à voir une tyrannie de gauche comme de droite qu'on n'osait même pas imaginer qu'un jour le pendule puisse s'arrêter au milieu, sur le lieu des libertés, de l'humanisme et du bon sens. La politique est un art patient ou alors elle n'apparaîtra qu'en cauchemar.

Il est donc un fait incontestable, c'est bien la politique qui me conduit ici, aujourd'hui, à cette tribune et je saisis cette occasion pour vous remercier de m'avoir apporté votre confiance lors de cette élection à la présidence du Parlement jurassien. Par votre vote, vous m'avez investi d'une responsabilité majeure. Accéder à la présidence du Législatif, alors que le canton du Jura va vivre sa trentième année d'existence, me remplit d'émotion et c'est une tâche que je m'efforcerai d'assumer pleinement.

Permettez-moi d'associer, en ce moment particulier, les personnes qui comptent pour moi, mon épouse et mes enfants, que je remercie pour leur patience et pour leur sou-

tien. J'aimerais également rendre hommage à mes parents, plus particulièrement à mon père, disparu il y a un an et qui m'a tant appris, que ce soit en politique mais aussi par ses engagements professionnels et associatifs. J'adresse aussi mes sentiments de reconnaissance au Parti chrétien social indépendant, à son groupe parlementaire qui m'a fait confiance au moment de désigner son candidat à la présidence. Ce sentiment de reconnaissance, je l'adresse également à toutes les personnes, députés ou ministres, avec qui j'ai eu l'occasion de faire avancer un projet, de partager une idée ou alors de croiser le fer et de batailler ferme.

De ces débats d'idées, parfois difficiles, parfois intenses mais toujours dans un respect mutuel, indépendamment des courants politiques, du POP à l'UDC, il m'a été donné d'approcher l'engagement politique de manière si profonde que j'en ressens les effets comme un cadeau inestimable.

Enfin, je ne voudrais pas oublier les Franches-Montagnes, non seulement parce que c'est dans cette terre que j'y trouve des forces sans cesse renouvelées mais parce que ses habitants, et plus particulièrement encore ses paysans, oui ses paysans, m'ont souvent dit : «Vas-y, toi, à D'lémont !»

Il y a trente ans justement, je venais à peine d'en avoir 20, le nouveau Canton faisait ses premiers pas dans une indépendance acquise de haute lutte. Et je me souviens encore de ces paroles de Coghuf : «J'espère que l'enthousiasme qui a prévalu à la création du canton du Jura ne disparaisse pas !»

Ce canton m'intéresse, les débats qui le traversent me passionnent, son conservatisme m'excède parfois. Mais la liberté d'expression qui y prévaut me stimule encore. Elle m'interpelle même. C'est pour cela, pour le Jura, pour les Franches-Montagnes et pour bien d'autres choses encore que je me suis engagé sur des chemins parfois difficiles, mais combien enrichissants, de la politique mais d'une politique basée avant tout sur la justice sociale, le respect de chacun. En fait, une politique qui cherche à éviter les pièges du sensationnel et de l'esbroufe.

Ce Parlement a donc un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que chaque Jurassienne et chaque Jurassien trouve des conditions d'existence intéressantes et des raisons d'épanouissement à vivre dans le Jura, même si l'on va vers des difficultés économiques dans les mois à venir. Aussi, nombreux sont les citoyens qui attendent des décisions courageuses du Parlement afin de ne laisser personne sur le bord de la route et s'il est un projet de mobilité dans lequel les élus jurassiens peuvent encore faire beaucoup, c'est bien pour la mobilité du cœur.

Enfin, du point de vue de la politique jurassienne, j'ai pris note avec intérêt, comme vous tous, du prochain rendez-vous fixé par l'AIJ en mai prochain.

A Genève, lors de la récente élection à la présidence du Grand Conseil, un vigneron a été élu au perchoir. Il a aussitôt déclaré que son élection faisait honneur à la classe paysanne genevoise. Pour ma part, je n'irai pas jusque là. En effet, j'imagine que c'est plutôt par rapport à un engagement politique de plusieurs années que pour mes compétences professionnelles que vous m'avez fait confiance aujourd'hui.

Il est par ailleurs intéressant de rappeler que l'année 2009 verra tous les parlements cantonaux romands, à l'ex-

ception du Valais, présidés par un agriculteur ou par une personne proche de la terre. N'ayez crainte, ce n'est que le résultat d'un concours de circonstances qui est le pur fruit du hasard et qui n'a d'égal que le fait que ce soient deux députés de Saignelégier qui se succèdent au perchoir présidentiel. Il ne faut donc pas y voir une volonté du «lobby» paysan de conquérir des présidences, par ailleurs éphémères, de parlements, car ce qui importe aujourd'hui pour le monde agricole, c'est bien le prix du lait et ce cénacle n'a aucune espèce d'influence sur le cours du beurre ! (*Rires.*)

Après de nombreuses années passées sur les bancs du Parlement, j'observe qu'il est un rituel auquel n'échappe pas le président élu. Un rituel en trois points, auquel je n'entends nullement me soustraire, au contraire que j'accomplis avec plaisir :

- Premièrement, féliciter, de manière anticipée, les nouveaux élus du jour, en particulier le nouveau président du Gouvernement, Michel Probst, avec qui j'ai fait mes premiers pas de député, il y a exactement vingt-deux ans jour pour jour. Mes félicitations également aux deux vice-présidents – que des hommes, Corinne Juillerat, que des hommes (*rires*) – qui m'accompagneront en 2009 et, enfin, aux scrutateurs et scrutatrice élus ou réélus.
- Deuxièmement, je tiens à remercier très chaleureusement aussi bien la présidente du Gouvernement, Madame Elisabeth Baume-Schneider, que le président du Parlement, François-Xavier Boillat, pour leur engagement en 2008 en faveur des institutions jurassiennes.

A la présidente du Gouvernement, toujours soucieuse, et à juste titre, de l'image du canton du Jura, j'aimerais lui dire ceci : un jour, tu m'as dit que si d'aventure j'étais élu à la présidence du Parlement, il conviendrait de redonner des couleurs à l'emblème jurassien qui orne ma ferme depuis quarante ans; et bien c'est fait ! (*Rires.*) Une promesse tenue et celles et ceux qui viendront à Saignelégier, si le brouillard daigne se lever ce soir, pourront le constater d'eux-mêmes !

Au président sortant du Parlement, je dirai ceci : François Xavier, j'ai eu l'occasion de te côtoyer d'assez près durant toute ton année présidentielle. Lorsque j'ai débuté mon activité parlementaire, j'ai eu le plaisir de siéger aux côtés de ton père, en particulier au sein de la commission d'enquête sur les caisses noires bernoises. Peut-être, je dis bien peut-être, que j'aurai l'honneur, un jour de débattre, au sein de ce Parlement, avec ta fille qui s'intéresse elle aussi à la politique, du moins au niveau communal pour l'instant !

- La troisième chose à laquelle s'astreint le président élu, c'est de clore son message par une citation ou une petite phrase d'hommes célèbres. Et l'actualité politique d'une année 2008 riche en événements nous en a donné plusieurs exemples. Pourtant, je n'en retiendrai aucune ni du président Sarkozy, ni du président Couchevin, ni même du président de la CGF ! (*Rires.*) Plus intéressante peut-être, j'aurais pu la retenir, la devise qu'Obama a martelée durant sa campagne présidentielle «Yes we can», ce slogan qui trouve d'ailleurs son origine dans la lutte des travailleurs agricoles californiens dans les années soixante !

Non, Mesdames et Messieurs, pour ma part et pour 2009, ce sera : gardez la pêche ! (*Rires.*) (*Applaudissements.*)

Le président : Merci Vincent pour ton premier discours de président. A coup sûr, tu raviras l'ensemble de la population jurassienne. On s'en réjouit par avance. Je vais maintenant vous donner le résultat des autres élections de ce matin.

4.2. Election du premier vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	12
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Michel Juillard (PLR) est élu par 38 voix; 9 voix éparses. (Applaudissements.)

4.3. Election du deuxième vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	9
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

André Burri (PDC) est élu par 42 voix; 5 voix éparses. (Applaudissements.)

4.4. Election de deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	59
Majorité absolue :	30

Sont élus : Yves Queloz (PDC), par 49 voix, et Maria Lorenzo-Fleury (PS), par 38 voix. (Applaudissements.)

4.5. Election de deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Sont élus : Bernard Tonnerre (PCSI), par 50 voix, et Nicolas Eichenberger (PLR) par 47 voix. (Applaudissements.)

5.1. Election du président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	45
Majorité absolue :	23

Michel Probst (PLR) est élu par 41 voix; 4 voix éparses. (Applaudissements.)

5.1. Election du vice-président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	11
Bulletins nuls :	4
Bulletins valables :	45
Majorité absolue :	23

Charles Juillard (PDC) est élu par 43 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Damien Rérat (PLR) est élu par 53 voix; 1 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Je cède maintenant la parole au nouveau président du Gouvernement, Monsieur le ministre Michel Probst.

M. Michel Probst, président élu du Gouvernement : Vous venez de me porter à la présidence du Gouvernement jurassien. Cette marque de confiance m'honore et je vous en remercie vivement. Vous savez la passion que m'inspire la République et Canton du Jura, ce pays que j'affectionne intensément. A ces moments de joie et d'émotion, j'associe toute ma famille, mes proches, ma secrétaire, mes collègues du Gouvernement, les collaboratrices et les collaborateurs du Département. Je mettrai tout en œuvre pour me montrer digne de votre confiance.

Dans sa petite marche de nuit, le poète Alexandre Voisard a écrit, je cite : «J'habite un pays maternel, j'y vis, j'y dors, j'y mange, j'y remue comme dans le ventre d'une mère». «Mon pays maternel, je suis à la fois en lui et hors de lui». Mesdames et Messieurs, je continuerai à m'investir sans relâche pour ce Canton, ce pays maternel qui nous est si cher, à la fois au-dedans et en dehors, en proximité avec les Jurassiennes et les Jurassiens.

Ayant la chance d'avoir des parents qui ont créé un environnement où les valeurs de solidarité et de générosité, de transparence, où les valeurs de respect et du travail sont fondamentales, je privilégie l'écoute, le dialogue et l'instauration de relations de confiance, au sens de l'intérêt général, ouvertes aux autres et respectueuses des différences.

Je le ferai avec d'autant plus d'énergie que l'année 2009 ne se présente pas sous les meilleurs auspices. En effet, la crise économique mondiale commence malheureusement à produire ses effets négatifs également dans notre région et touche en particulier l'industrie d'exportation. Un peu partout, les inquiétudes sont perceptibles. Nul ne sait combien de temps la crise va durer et quelle sera son ampleur mais il faut se préparer d'ores et déjà à une augmentation, malheureusement, du chômage ces prochains mois, avec toutes les difficultés que cela suppose pour les personnes concernées.

J'aimerais vous dire que nous aiderons, avec nos moyens, partout où cela sera possible. C'est notre volonté et notre devoir. Les services de l'Etat sont mobilisés pour aider celles et ceux qui seraient touchés par des licenciements. La solidarité fonctionnera dans ces circonstances particulières et l'Etat jouera pleinement son rôle en maintenant ses investissements à un niveau élevé pour donner du travail aux entreprises jurassiennes actives en particulier dans le secteur de la construction. A ce stade toutefois, la meilleure façon de conjurer la crise est de consommer car la consommation des ménages constitue le 60 % du produit intérieur brut de notre pays. Un nombre considérable de petites entreprises, de commerçants, d'indépendants, dépendent directement de l'économie locale. Le Gouvernement propose des mesures fiscales pour donner davantage de pouvoir d'achat aux Jurassiennes et aux Jurassiens et les inciter ainsi à consommer.

Si l'on se projette un peu plus loin dans l'avenir, les perspectives pour le Jura sont nettement plus favorables qu'il y a quelques années. Nous nous préparons activement à des échéances majeures, comme l'arrivée du TGV Rhin-Rhône à deux pas de la frontière de Boncourt-Delle en 2011 (c'est-à-dire demain) et la mise en service complète de l'A16 en 2014 (après-demain). Ces deux infrastructures bouleverseront notre quotidien et modifieront la perception souvent répandue à l'extérieur d'une région «loin de tout» et «inaccessible». Le Jura se trouvera enfin – et ce n'est que justice depuis le temps qu'on l'attend – sur un axe de communication stratégique, au centre d'un espace en plein essor, dans une position susceptible de lui apporter davantage de visibilité et donc d'attractivité pour les entreprises et les personnes.

Ma vision de l'avenir est celle d'un canton qui s'inscrit dans un destin prêt à relever les défis qui sont ceux du 21^e siècle et, ce, dans le respect de tous les âges. Il faudra pour cela améliorer encore nos infrastructures – en particulier pour l'accueil de nouvelles entreprises, nous y travaillons actuellement – et continuer de communiquer à l'extérieur pour mieux faire connaître nos atouts entre autres.

Au niveau politique, nous allons poursuivre en 2009 nos efforts d'ouverture, tant il est vrai que notre prospérité future passe par une forte intégration au monde extérieur. Jamais dans l'histoire un petit pays ou une petite région dépourvue de ressources naturelles n'a pu prospérer sans pratiquer une politique d'ouverture. Nous allons encore nous rapprocher de Bâle dans différents domaines, la formation, les hô-

pitaux, l'économie, où nous allons entamer des discussions avec les responsables de la promotion économique des deux Bâles – Basel Area. L'horizon s'élargit également vers la région de Belfort où beaucoup de choses se passent actuellement qui concernent directement le Jura, ou pourraient l'intéresser, comme la construction de l'hôpital Médian entre Belfort et Montbéliard ou le rapprochement entre l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et la Haute-Ecole ARC. Et puis, évidemment, nous allons encore renforcer nos liens avec le Jura bernois en cette année 2009 qui marque les trente ans d'entrée en souveraineté du canton du Jura et qui s'annonce déterminante pour l'avenir institutionnel de notre région. Le 4 mai prochain, ainsi que vous le savez, l'AIJ rendra son étude aux deux gouvernements, qui auront la tâche de l'examiner, de se concerter et de faire des propositions. Il s'agit, dans l'histoire du Jura, d'un moment à la fois attendu et privilégié, une chance à saisir de nous remettre en question, qui plus est en période de crise, et de définir une nouvelle voie pour aborder l'avenir de cette région. Le temps des divisions doit être révolu. Le débat, mené dans la sérénité par l'AIJ, doit se poursuivre dans le même état d'esprit jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée qui satisfasse la population des deux régions. C'est dans ce sens que je m'engagerai, avec mes collègues du Gouvernement, à faire progresser ce processus de dialogue essentiel pour le Jura.

Je m'emploierai aussi à favoriser l'ouverture aux réformes à mener à l'intérieur du Canton et nécessaires sur les plans institutionnel et structurel. Je vois avec satisfaction que des projets de réformes (qui, hier encore, faisaient peur) se mettent en place aujourd'hui. Petit à petit, les réflexes régionalistes s'estompent. Ainsi, par exemple, les communes fusionnent, les sites hospitaliers travaillent selon une logique de complémentarité. Cette dynamique doit nous permettre d'être plus forts et de positionner le Jura comme un acteur crédible vis-à-vis de nos partenaires. En parallèle, de grands projets très prometteurs sont en gestation et ont de bonnes chances de se concrétiser. Je pense au CREA, le centre d'expression des arts de la scène, à la mise en valeur des traces de dinosaures, à la réalisation d'Ecopole, guichet unique pour les acteurs de l'économie. Certains pourront être soutenus aussi par la nouvelle politique régionale. D'autres projets majeurs émanent d'acteurs privés. Ils n'ont jamais été aussi nombreux. Enfin, on sent aussi une certaine effervescence dans le secteur du tourisme où l'on manque encore d'infrastructures hôtelières. Mais, malgré tout, les prémices d'une accélération du développement régional sont bien perceptibles dans un environnement de qualité à préserver le plus possible.

Il s'agit aussi d'approfondir nos liens avec les collectivités locales et les différents secteurs socio-économiques.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment que notre région renaît à l'ambition, que le Jura est en mouvement et plus ouvert encore au changement, à l'innovation. A l'aube d'une nouvelle année, je forme le vœu que cette confiance retrouvée ne soit pas entamée par le contexte international difficile et que les Jurassiennes et les Jurassiens sachent conserver leur optimisme et leur joie de vivre qui font partie des valeurs collectives fortement liées à l'image de notre région.

Ensemble, nous pourrions engager des projets majeurs fédérant les énergies et dépasser les considérations politiques qui bloquent, qui divisent, qui stérilisent l'action.

Permettez-moi, pour conclure, d'adresser mon message

de gratitude au président sortant du Parlement jurassien, Monsieur François-Xavier Boillat, et à la présidente sortante du Gouvernement, Madame Elisabeth Baume-Schneider.

J'adresse mes vives félicitations au nouveau président du Parlement, Vincent Wermeille, avec qui je me réjouis de travailler. Mes vœux vont également aux deux vice-présidents qui viennent d'être élus et à qui je souhaite beaucoup de satisfactions dans l'exercice de la tâche qui les attend. Je me réjouis de collaborer avec cette nouvelle équipe, dans l'esprit d'ouverture qui a prévalu jusqu'ici.

A Isabelle, Pablo et Océane, avec mes parents, qui sont là également aujourd'hui et qui me font le grand plaisir d'être présents ce matin, je tiens à leur dire comme je les aime et combien leur appui m'est essentiel.

Et au travers d'une citation – il est vrai, cher futur président, que l'on aime intégrer dans des textes des citations – de Saint-Exupéry : «Faites que le rêve dévore votre vie afin que la vie ne dévore pas votre rêve», je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, un très joyeux Noël et de belles Fêtes de fin d'année. Que 2009 vous apporte joie, santé et bonheur ! (*Applaudissements.*)

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons faire maintenant la pause. Je vous propose que nous nous retrouvions à 11.15 heures. Vincent Wermeille et Michel Probst me prient de vous dire que les cafés, croissants et petits pains sont offerts par nos deux nouveaux présidents. (*Applaudissements.*)

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

15. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'exercice 2009

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2009.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Proposition du groupe UDC :

La quotité de l'impôt est fixée à 2,75.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le Président : François-Xavier Boillat Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : D'abord, je remercie bien chaleureusement tous les collègues qui acceptent d'assister à mon pensum. Quant aux autres, laissons-les finir leur pause !

Cela va vous être répété à plusieurs reprises mais c'est le privilège du président et rapporteur de la CGF de vous le rappeler le premier : le budget 2009 prévoit un léger bénéfice de 36'000 francs et un taux d'autofinancement des investissements de 80,4 %.

Voilà deux chiffres qui se révèlent plutôt rassurants et qui traduisent le même optimisme déjà affiché dans les autres cantons romands. On doit toutefois à la vérité de préciser que ces budgets des cantons romands ont été élaborés avant que la crise financière n'ait atteint son paroxysme et ce n'est dès lors pas jouer les Cassandre que de craindre des lendemains qui déchantent. Nous espérons naturellement nous tromper et que la morosité contagieuse du moment va bientôt se dissiper. La rigueur intellectuelle commande néanmoins de parler avec franchise, fût-elle brutale. La crise que nous traversons laissera des séquelles et il serait illusoire de penser que notre Canton s'en épargnera les stigmates. Dans l'urgence, on l'a vu sur le plan fédéral, c'est vers l'Etat pompier qu'on se tourne. La crise réduit les maigres marges de manœuvre de la puissance publique. Une chose est sûre, l'art de gouverner est appelé à changer.

Certains spécialistes annoncent *urbi et orbi* que les effets budgétaires de la crise se feront surtout sentir en 2010. Selon leur vision des choses, les impôts sur les personnes morales, qui sont censés être les plus réactifs, sont d'une moindre importance que les impôts sur les personnes physiques. Dans le Jura, par exemple, ils représentent environ 16 % de la masse des impôts cantonaux. A cet égard, l'augmentation de leur montant de 8,4 % qui est prévue dans le budget nous paraît peu réaliste mais, là aussi, nous espérons être démentis. Les prévisions sont plus fiables en matière de chômage, dont il n'est pas besoin d'être devin pour redouter qu'il s'aggrave, et de dépenses sociales, qui vont prendre l'ascenseur.

Le budget 2009 est donc suspendu à des hypothèses dont la confirmation relève de l'aléatoire.

Ces précautions dans l'analyse ne doivent cependant pas disqualifier l'effort qui a été fourni pour parvenir à un résultat positif. Il ne faut en effet pas oublier que les montants provenant de la nouvelle péréquation ont été revus à la baisse – le ministre des Finances considère que la RPT rate son but; nous partageons son avis et sommes courroucés de constater que ce mécanisme censé gommer les différences entre cantons riches et cantons pauvres ne fait en réalité que les accroître – et ne pas minimiser non plus l'impact des mesures fiscales (le budget 2009 intègre la première baisse linéaire de 1 %, qui va se prolonger jusqu'en 2020, mais aussi la compensation intégrale de la progression à froid, que l'on chiffre à 5,9 %). Certains d'entre nous penseront que ces allègements fiscaux arrivent au mauvais moment. Ils résultent toutefois d'une décision populaire pour l'un et de l'application de la loi pour l'autre, ce qui leur confère une légitimité irrefragable. De plus, on attend qu'ils libèrent un peu de pouvoir d'achat, ce qui ne serait pas un luxe par les temps qui courent.

Comme cela a déjà été souligné au point précédent de l'ordre du jour, la décision du Bureau du Parlement de n'inscrire au menu de cette session que l'arrêté portant adapta-

tion des déductions et des tarifs de la loi d'impôt aux effets de la fluctuation de l'indice des prix et de renvoyer subseqüemment les autres volets de la révision fiscale à l'année prochaine, nous place en porte-à-faux avec le budget 2009 dans la mesure où ce dernier intègre des recettes supplémentaires qui ne seront approuvées qu'ultérieurement. On peut cependant raisonnablement supposer que le Parlement acceptera les autres modifications légales et que les choses vont ainsi rentrer dans l'ordre de *lege ferenda*.

Au total, les recettes de l'Etat sont fixées à 758,3 millions, en progression de 2 % par rapport à 2008.

Dans le sens inverse, le budget prend en considération les premières mesures d'assainissement des finances cantonales (que l'on peut raisonnablement évaluer à quelque 8 millions) et table sur une stricte maîtrise des charges, lesquelles augmentent de 3 % et s'élèvent à 758,2 millions de francs.

La hausse des dépenses de personnel est de 3,7 % et s'explique par la compensation du renchérissement. Les effectifs sont tenus sous contrôle : 790 EPT pour le personnel administratif et 923,5 pour le personnel enseignant. Les dépenses en biens, services et marchandises sont stables par rapport à 2008. Les dépenses de transfert, notamment les subventions, ne progressent que de 2 %, pourcentage inférieur au taux d'inflation.

La CGF a examiné le budget lors de ses séances des 5 novembre, 12 novembre et 3 décembre 2008. Elle a obtenu une masse d'informations complémentaires. Sans prétendre à l'exhaustivité, je peux vous indiquer que :

- les coûts d'une journée de prison se situent entre 97 et 205 francs,
- l'on ne maîtrise pas encore complètement les incidences en postes de la future réforme des instances judiciaires,
- les dépenses relatives à l'assistance judiciaire ont évolué de 295'000 francs qu'elles étaient en 1990 à 988'000 francs en 2007,
- l'effectif de la police a passé de 79 en 1979 à 130 en 2008 (cet effectif englobe les geôliers et les aspirants),
- le nombre de cantonniers a passé quant à lui de 40,5 en 1997 à 51,3 en 2008,
- notre République a obtenu des baisses des loyers qu'elle paye et opéré, sur recommandation du CFI, un réajustement des loyers qu'elle encaisse,
- le DEWS a accepté de réduire notre participation de 340'000 à 250'000 francs,
- les jetons de présence versés aux membres des autorités sont soumis à cotisations AVS/AI/APG/AC dès le 1^{er} janvier 2008 s'ils dépassent 2'200 francs par an,
- les pertes sur avances de l'ARPA ont grimpé de 244'000 francs en 1983 à 822'000 francs en 2007.

J'arrête là la liste des renseignements glanés, j'allais dire à l'insu de notre plein gré parce que je ne résiste jamais à un mauvais jeu de mots mais ce serait en réalité plutôt à la faveur de notre curiosité.

Même si, en y mettant les bémols de mon propos introductif, l'exercice peut être considéré comme globalement satisfaisant, nous n'en sommes pas encore à pouvoir constituer des réserves en prévision des années difficiles. La faute à ce fameux déficit structurel, qui n'existe pas que dans les obsessions du grand argentier et auquel nous nous atta-

chons à porter remède au travers des mesures d'assainissement.

L'effort qui est fait pour arriver à un taux d'autofinancement de 80 % ne péjore pas les investissements, qui s'élèveront à 44 millions, ce qui reste important et peut servir d'exutoire face aux incertitudes de la crise.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans évoquer les incidences du budget 2009 de l'Etat pour les communes car on connaît, dans ce Parlement, la sensibilité de celles-ci à tout ce qui accroît leurs charges dites liées. L'augmentation prévue est de 1,5 million ou 1,9 % par rapport au budget 2008. Bien que les plus importantes répartitions des charges portent sur les coûts salariaux, ce pourcentage est inférieur d'un tiers à l'effet conjugué du renchérissement et des annuités. Cette différence s'explique par les retombées pour les communes des mesures d'assainissement et par l'augmentation des rentrées de l'impôt des frontaliers.

Au nom de la CGF, je remercie les ministres et le chancelier pour leur précieuse coopération dans l'examen de ce budget et vous invite à l'accepter.

Le président : Je passe la parole peut-être au président de la commission de la santé, je suppose, qui veut aussi intervenir. Il n'intervient pas cette année. Pas de problème. C'était une tradition qui faisait qu'il intervenait dans le cadre de l'enveloppe pour l'Hôpital du Jura mais ce n'est pas le cas et je passe donc la parole aux représentants des groupes.

M. Ami Lièvre (PS) : Mon propos rejoindra en grande partie celui du président de la commission de gestion et des finances, peut-être à l'exception du déficit structurel, que j'oublierai d'évoquer Monsieur le Ministre.

Avec un budget légèrement bénéficiaire et un degré d'autofinancement des investissements de 80,4 %, nous évitons la mise en route virtuelle du mécanisme du frein à l'endettement, sur lequel le peuple devra se prononcer le 8 février prochain. Or, le document relatif au budget nous apprend que c'est notamment en raison d'une actualisation du calendrier de réalisation des projets que les investissements prévus en 2009 sont inférieurs de 1,3 million au plan financier, permettant de ce fait d'atteindre les 80 % requis. Ce détail pour rappeler peut-être la pertinence des doutes émis par notre groupe sur la technique mise en place en matière budgétaire pour l'avenir.

Quant au cash flow, l'autre facteur entrant dans le calcul du degré d'autofinancement, il est obtenu sur la base de nombreux paramètres, dont certains seront très difficiles à maîtriser, le président l'a évoqué, en 2009 en particulier, du fait que nous entrons dans une crise probablement sérieuse. Et même si, comme pour l'exercice 2008, le budget 2009 exprime une volonté d'ajustement rigoureux des montants inscrits aux différentes rubriques et que le Gouvernement a retenu l'hypothèse d'un rafraîchissement conjoncturel, il a été élaboré avant que n'éclate réellement la crise financière, puis économique. Au vu des derniers événements internationaux, on peut donc imaginer que d'importantes variations apparaîtront dans les comptes pour certaines rubriques budgétaires, aussi bien pour ce qui concerne les charges que les revenus d'ailleurs. Nous pensons par exemple aux parts fédérales, déjà si fluctuantes d'habitude, à l'inflation, qui recule déjà, au prix des matières premières ou encore de ma-

nière plus précise aux 900'000 francs de réduction prévue au fonds pour l'emploi en raison de la diminution alors constatée du chômage. Nous sommes donc conscients que le résultat 2009 pourrait être moins bon que celui prévu au budget mais il est actuellement encore difficile de dire où et avec quelle ampleur se produiront les effets de la crise, d'autant plus qu'il peut y avoir aussi décalage entre la réalité du terrain et l'impact sur les comptes cantonaux.

La rigueur budgétaire est certes importante et la volonté d'atteindre un degré d'autofinancement d'au moins 80 % nous protège d'une détérioration importante de la dette. Elle ne doit en revanche pas être un frein inconscient qui nous empêche de prendre en compte certains événements conjoncturels pour appliquer, au besoin, une politique anticyclique. Dans cet état d'esprit, nous pensons qu'en raison de la situation économique de plus en plus défavorable qui touche le Jura comme les autres régions, il convient de réagir en fonction de nos moyens, c'est-à-dire modestement, mais de réagir. A cet effet, le groupe socialiste proposera, dans la discussion de détail, quelques moyens supplémentaires de nature à augmenter notre effort d'investissement en matière énergétique.

Pour l'heure, l'équilibre budgétaire est atteint grâce à une maîtrise stricte des charges et à la mise en œuvre, pour plus de 2 millions de francs, des premières mesures d'économies. Si l'on ajoute à cela la diminution, déjà inscrite au budget 2008, de 2 millions de l'enveloppe de l'Hôpital du Jura et 1,5 million, non inscrit au budget 2009, pour ce qui concerne les mesures nos 18 et 40 dont nous discuterons aujourd'hui, ce sont des assainissements pour près de 6 millions qui seront réalisés.

Si notre groupe est acquis à différentes mesures d'économies, en particulier celles qui sont négociées et acceptées par les intéressés, les mesures nos 18 et 40 en sont un exemple, que nous sommes favorables à la compensation de la progression à froid de 5,9 % (nous venons de la voter), qui freine l'érosion du pouvoir d'achat, nous pensons que le maintien d'une qualité de vie décente de nos concitoyens passe aussi par une augmentation des recettes, en particulier celles qui pourraient résulter d'une amélioration des salaires, dont le niveau moyen actuel est un des facteurs importants du manque d'attractivité de notre Canton. A cet égard, la lutte contre les bas salaires doit s'intensifier même si la période que nous traversons est difficile car c'est surtout pour les classes populaires qu'elle sera difficile.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière du budget.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Si le budget 2008 annonçait une éclaircie au niveau des finances cantonales, avec un excédent de produits de 2,2 millions, celle-ci aura été de très courte durée. Avec un excédent de produits de 36'000 francs en 2009, les prévisions d'amélioration des finances cantonales sont peu réjouissantes.

En élaborant le budget 2009, le Gouvernement a tenu compte d'éléments importants péjorant de manière conséquente les comptes de l'Etat : diminution de 2,9 millions de francs du montant reçu par le Jura dans le cadre de la RPT, diminution de la recette fiscale par la pleine compensation de la progression à froid de 7,8 millions et prise en compte de la baisse fiscale de 1 % votée par le peuple en 2004.

Pour équilibrer le budget, le Gouvernement a mis en œuvre une partie des mesures d'assainissement et a pris des décisions visant à maîtriser l'augmentation des charges. Au moment de l'élaboration du budget, le Gouvernement a intégré une croissance conjoncturelle réelle de 1,6 %. A ce moment-là, on ne parlait pas encore de crise financière. Actuellement, la situation économique a fortement évolué. 2009 sera marquée par une récession qu'il est difficile de qualifier. Cependant, on peut affirmer qu'il n'y aura pas de croissance économique. Au contraire, nous devons faire face à une sérieuse récession. Si, pour certains, un excédent de produits de 36'000 francs paraissait relativement faible au moment de la publication du budget au début du mois d'octobre, ce résultat s'avère maintenant très positif s'il peut être réalisé en sachant que l'Etat devra faire face à de grandes difficultés en 2009.

Un autre élément pourrait également aggraver le résultat de l'Etat. Le budget a été établi en tenant compte des trois éléments principaux de la révision de la loi d'impôt, à savoir la pleine compensation de la progression à froid, l'augmentation de la déduction par enfant en faveur des familles et la réforme de l'imposition des entreprises. Aujourd'hui, nous n'avons accepté qu'une partie de cette révision, à savoir la pleine compensation de la progression à froid. Pour le groupe PDC, il est important que les deux autres mesures puissent également entrer en vigueur rapidement. Si le traitement de ces deux objets devait se prolonger, notre groupe pourrait demander une entrée en vigueur rétroactive des deux mesures à janvier 2009. Rappelons que les incidences financières de ces deux objets ont un effet positif sur les finances communales et cantonales, évalué à 750'000 francs.

S'agissant des investissements, ils resteront, en comparaison avec les années précédentes, élevés pour l'année 2009. En période de crise, il est important de conserver un niveau élevé des investissements mais il ne s'agit pas de tomber dans l'excès car notre situation financière ne nous le permet pas. Les investissements se montent à 44,4 millions de francs. Ils seront autofinancés à 80 %, ce qui respecte les normes du frein à l'endettement.

En regard de ces considérations, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière de l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'exercice 2009.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Gouvernement pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux nombreuses questions posées en commission de gestion et des finances. Nous profitons également de remercier le secrétaire de la CGF Michel Kohler qui, par ses compétences et son expérience, fait preuve d'une efficacité reconnue tant dans la manière de travailler que dans la disponibilité qu'il met au service des députés.

Comme je l'ai précisé, à ce stade de la discussion, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière de l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'exercice 2009

M. Fritz Winkler (PLR) : Cette année, le Gouvernement nous présente un budget 2009 quasi équilibré, avec un petit bonus, on vient de le dire, de 36'000 francs.

Le budget 2009 a cependant été établi sur la base d'une croissance soutenue. Or, depuis quelques semaines, une grave crise financière, qui laisse craindre le pire, provoque une dégradation de l'économie mondiale. La semaine der-

nière, la Banque nationale suisse nous annonçait une année 2009 très difficile.

Le budget présenté compte sur une augmentation importante des rentrées d'impôts pour 2009. Mais beaucoup d'entreprises envisagent actuellement de mettre leur personnel au chômage, en raison d'une nette diminution des commandes. Cela aura également un effet direct sur la fiscalité. Les rentrées d'impôts 2009 s'en trouveront d'autant diminuées, qu'il s'agisse des impôts versés par les entreprises ou par les ménages. Nous doutons par conséquent fortement que les comptes 2009 aient la même couleur que le budget présenté.

La dette de l'Etat, qui s'élève à fin 2008 à 255 millions de francs, reprend par ailleurs l'ascenseur. On peut sur ce point aussi s'attendre à ce qu'au final, la dette augmente encore davantage, compte tenu de la crise.

Le budget 2009 prend déjà en compte les mesures d'assainissement nos 18 et 40. L'accord passé entre les syndicats de la fonction publique et des enseignants et le Gouvernement a permis de réaliser une économie substantielle de 1,5 million de francs.

Je relève cependant que la diminution du temps de travail des fonctionnaires de deux heures par semaine débouche sur une diminution globale d'environ 70'000 heures de travail pour l'ensemble de la fonction publique. Le groupe libéral-radical est d'avis qu'il faut diminuer la fonction publique d'une cinquantaine de places de travail. Mais ces 70'000 heures travaillées en moins représentent environ 35 postes EPT. Autrement dit, la marge de manœuvre se restreint et on ne pourra plus supprimer que 15 postes.

Lors de la présentation du budget, le ministre des Finances nous a pourtant assuré que le Gouvernement continue à penser qu'en dépit de la réduction du temps de travail, la compression de l'effectif du personnel reste possible. Mais, en contrepartie, le contribuable devra peut-être se passer de certains services actuellement fournis par l'Etat.

Le groupe libéral-radical n'est par ailleurs pas insensible aux critiques de la population concernant la diminution du temps de travail des fonctionnaires puisque ces deux heures en moins se traduisent par une diminution de salaire équivalant à une heure seulement. Mais il a fallu négocier et trouver un compromis qui satisfasse toutes les parties. Peut-être aurait-il fallu mieux expliquer cela aux administrés.

Lors de la lecture du budget, plusieurs questions ont été posées aux ministres, notamment sur l'effectif de la police et des cantonniers. A la création du Canton, la police était dotée de 79 postes. Le budget 2009 donne un effectif de 134,25 EPT, soit une augmentation de plus de 55 EPT. Chez les cantonniers, l'augmentation est de 11 postes depuis 1997, avec un total de 51,3. On peut se demander s'il est nécessaire de toujours augmenter les postes de travail alors que le travail se fait de plus en plus avec des machines très performantes, en particulier aux Ponts et chaussées. L'ouverture de l'autoroute n'explique pas tout. Pour la police, le problème est quelque peu différent dans la mesure où les problèmes qui se posent aujourd'hui en matière de sécurité ne sont plus du tout les mêmes qu'en 1979.

Je me rappelle toutefois que l'ancien président de la commission de gestion et des finances, notre collègue Jean-Michel Conti, disait que la CGF devrait aussi s'occuper de gestion et pas seulement de finances. Il avait raison puis-

que, souvent, la gestion a des implications financières dont notre commission ne peut que prendre acte. Sans influence sur la gestion, nous n'avons qu'une influence réduite sur les finances.

La presse dominicale, et notamment «Le Matin Dimanche» (ma foi, on doit citer le journal qui l'a publié) du 7 décembre 2008, a cité une étude zurichoise selon laquelle les cantons romands gaspillent une partie de nos impôts. En d'autres termes, les autorités cantonales utiliseraient l'argent des contribuables à mauvais escient. Fondées ou pas, ces critiques renforcent également la nécessité pour la CGF de s'occuper un peu plus de la gestion de l'Etat. Le groupe libéral-radical continuera d'agir dans ce sens.

En conclusion, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et votera le budget au final.

M. Thomas Stettler (UDC) : Le groupe UDC a pris connaissance du résultat du budget 2009. Je ne vais pas m'attarder à répéter les chiffres qui sont le fruit d'un grand travail de la part des différents services et surtout de la Trésorerie générale, que je remercie particulièrement pour les réponses précises qu'elle a données aux questions de détail.

Le budget, c'est le moment d'entériner la politique de l'année suivante et, par ce fait, un élément décisif d'avenir. Aussi, le groupe UDC se demande quelle est la vision du Gouvernement. Nous ne voyons là qu'une stagnation, aucune amélioration. Les investissements sont parfois même diminués à l'exemple de l'entretien des routes qui a été réduit de 750'000 francs si l'on se réfère aux comptes 2007. Nous sommes convaincus qu'une majorité évidente de ce Parlement est consciente qu'il faut absolument maintenir, voire intensifier, les interventions pour améliorer les voies de communications routières. Ceci aussi pour l'aspect de la sécurité. Mais voilà, pour la sécurité, le Gouvernement et le chef de la police mettent en œuvre d'autres moyens. On augmente le montant des amendes d'ordre de 150'000 francs chaque année ! Cela marche bien, les automobilistes jurassiens sont d'excellentes vaches à traire qui paient à tous les coups sans broncher ! Le groupe UDC s'oppose à cette politique et propose de geler le montant des amendes d'ordre au niveau de celui du budget 2008. Ceci aussi pour que les gendarmes de la police de la circulation ne deviennent pas des taxateurs d'impôts.

En tant que représentant du monde agricole, je dois naturellement refuser fermement l'application de la mesure d'économie no 31 concernant l'élevage du bétail. Réduire l'aide au progrès d'élevage, c'est enlever un atout majeur aux agriculteurs jurassiens, un domaine où justement notre région est très compétitive, que ce soit au niveau national, voire international, à l'exemple de nos chevaux qui portent avec fierté le nom de «Franches-Montagnes» dans toute l'Europe. La politique agricole demande aux paysans de diversifier leurs activités, de développer des productions qui se démarquent de la masse. L'encouragement à l'élevage est un outil indispensable pour arriver à atteindre ces objectifs. Il faut absolument le garder.

Le groupe UDC est conscient que ses premières propositions vont influencer négativement le budget. Pour l'équilibre, nous proposons donc également des économies concrètes. L'une concerne l'Economat qui, par l'achat d'abonnements généraux de première classe, offre la possibilité au personnel de l'Etat et aux députés de se déplacer avec les transports publics. Nous n'avons rien contre cette manière

de faire, bien au contraire, mais nous sommes d'avis que l'abonnement en deuxième classe serait tout à fait suffisant. Economie assurée et non escomptée : 40'600 francs.

Une autre économie, qui est en fait plutôt une correction au Service des constructions : en raison du prix du pétrole en chute libre, les dépenses réalistes pour le combustible sont à revoir à hauteur de 2007, ce qui diminue le chiffre de 430'000 francs.

Le groupe UDC est conscient que ses propositions ne sont qu'un toilettage mais elles sont constructives et claires. Ce qui nous manque de la part du Gouvernement et peut-être aussi du côté de l'administration, c'est le courage politique, l'audace et la volonté de restructurer et de simplifier l'organisation et le travail des divers départements.

Les économies d'échelle sont possibles à l'image de la fusion OEPN-FOR en Office de l'environnement, dont nous félicitons l'effort de rationalisation du travail.

Le Gouvernement doit prendre rapidement des décisions de rationalisation. Nous les soutiendrons. Elles feront baisser la pression fiscale et redonnera un bol d'air durable aux familles et à l'économie jurassienne. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière du budget 2009.

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Le budget 2009 qui nous est présenté est optimiste en regard de la situation économique que nous vivons aujourd'hui. La crise mondiale, qui est apparue quasi en même temps que l'annonce du budget, risque bien de mettre à mal le maigre bénéfice annoncé. On voit combien les pouvoirs publics sont sollicités lors des ralentissements de l'économie et on se demande comment gérer au mieux, avec nos moyens, cette situation fort délicate et douloureuse pour de nombreuses personnes.

L'équilibre obtenu entre les rentrées et les dépenses est cependant à saluer. Le bénéfice de 36'000 francs démontre que chaque poste a été analysé et estimé au plus juste et il faut constater le peu de marge de manœuvre dans le fonctionnement de l'Etat.

Les investissements, qui se montent à 44,4 millions de francs, respectent le plan financier 2008-2011 et cela est important car il faut absolument les maintenir à un bon niveau pour que notre Canton puisse continuer de se développer et rester attractif.

Le montant reçu dans le cadre de la péréquation financière Confédération-cantons, se montant à 112 millions alors que l'on pouvait espérer 115 millions, reste du domaine de l'incompréhension et génère un sentiment d'injustice. La maxime qui dit que l'on ne prête qu'aux riches semble malheureusement bien réelle.

L'exercice du budget est complexe et demande une grande rigueur et beaucoup de clairvoyance. Je remercie très sincèrement toutes les personnes de l'administration cantonale, et plus particulièrement Michel Kohler, secrétaire de la CGF, qui s'attellent chaque année à nous préparer et présenter un document du budget très clair, précis, très bien documenté, à tel point que les députés n'auront bientôt plus de questions à poser.

Au nom du groupe chrétien-social indépendant, je vous informe que nous acceptons l'entrée en matière du budget 2009.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe : Que dire de plus sur ce budget après les passages du président de la CGF et des représentants des autres groupes parlementaires, qui ont déjà tout dit, et avant le passage du ministre qui va le redire. Vous savez tout sur le niveau des investissements, sur les charges de personnel qui, toutes choses étant égales par ailleurs, sont plutôt en baisse, la déception concernant les montants de la RPT, la baisse des charges d'intérêts, la diminution de la dette et l'excellence du bilan de l'Etat jurassien.

Quelques éléments tout de même. Pour le sourire, vous aurez constaté que le président de la CGF, qui cite en exemple à chaque fois que ça l'arrange le ministre des finances du Canton de Neuchâtel pour titiller nos collègues socialistes, s'est bien gardé de le faire cette fois-ci puisque le budget jurassien apparaît bien meilleur que le neuchâtelois. C'est d'ailleurs le seul qui permet cette comparaison flatteuse.

Mais ne s'agit-il que d'apparences ? Le budget qui nous est présenté est meilleur que celui inscrit dans le plan financier 2008-2011 puisque 2009 devait être une année déficitaire en raison de la compensation de la progression à froid et de l'application pour la première fois de la réduction d'impôt de 1 %. Mais il est vrai aussi que le bénéfice escompté est à ce point faible que les choses risquent de changer rapidement.

Ce qui peut laisser penser que ce budget n'est en fait qu'apparences, c'est le nombre d'inconnues qui subsistent encore. Du côté des rentrées d'abord. L'introduction des mesures nos 18 et 40, que nous confirmerons tout à l'heure, n'a pas été faite. Elles sont sources d'économies supplémentaires non négligeables. Le niveau du renchérissement qui sera observé à la fin de l'année déterminera d'ailleurs leur véritable ampleur. Aujourd'hui, après la chute de l'indice à fin novembre, on peut penser que le taux de renchérissement sera relativement moyen, bien que l'Office fédéral des statistiques n'exclut pas que le taux subisse une augmentation de l'ordre de 1 % pour le seul mois de décembre, comme cela avait été le cas en 2007.

Seconde inconnue, les effets de la crise économique sur les rentrées fiscales. Pour l'instant, du côté des personnes morales, on prévoit une amélioration. Du côté des personnes physiques, c'est plutôt une baisse qui est projetée. Phénomène inquiétant, et qui se répète depuis quelques années, puisque cela signifie que les salaires ne suivent pas l'amélioration conjoncturelle ayant profité aux entreprises. Une autre explication doit-elle être trouvée du côté de l'augmentation sensible de l'imposition des frontaliers ? Il faudra un jour répondre de manière documentée à cette question. Toujours est-il, et je rejoins notre collègue Ami Lièvre sur ce point, que si les travailleurs sont les premières victimes d'une crise économique, ils sont toujours les derniers bénéficiaires d'une amélioration conjoncturelle.

Autre inconnue, les effets sur le budget qui nous est présenté du paquet fiscal que nous discuterons au début de l'année prochaine. La compensation de la progression à froid, de même que la baisse fiscale de 1 %, sont prises en compte. D'autres mesures que nous aurons à décider pourraient avoir des conséquences importantes sur les rentrées fiscales.

Dernière inconnue, un retournement spectaculaire de la conjoncture aurait des incidences très fortes sur les comptes

2009. Pas seulement en termes de rentrées fiscales cantonales, comme déjà indiqué auparavant, mais également sur les parts fédérales perçues par l'Etat et aussi sur les aides supplémentaires à apporter dans le cadre du chômage ou des dépenses sociales.

Avec toutes ces incertitudes, le budget 2009 répond aux critères du frein à l'endettement, claironne-t-on avec fierté. Mais, même si le Gouvernement déclare avoir établi son budget sur la base d'un scénario moyen qui devrait limiter les risques d'écarts, tous les éléments que j'ai cités peuvent modifier ce résultat de façon sensible car, à chaque fois, ce sont des millions qui sont en jeu. C'est peut-être une manière de lancer la campagne sur la votation populaire du 17 mai mais vous avouerez, et les inconnues dont j'ai parlées sont celles citées par le ministre lui-même en CGF, que l'exercice budgétaire qui nous est présenté, parvenant à ce niveau de conformité avec une disposition pour l'instant souhaitée, est pour le moins artificiel et sujet à caution.

Pour terminer, nous tenons à préciser que nous acceptons le budget globalement mais pas forcément chaque rubrique qui y est portée, afin qu'on ne nous en fasse pas le reproche plus tard. Nous pensons bien sûr à la filière biligne dont nous débattons d'ici peu. Son éventuel refus entraînera de fait la suppression de la rubrique budgétaire concernée.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Il est vrai que, lorsque j'ai eu l'occasion de présenter le budget 2009 à la presse comme à la commission de gestion et des finances, j'avais déjà émis un certain nombre de réserves sur un certain nombre d'hypothèses. Or, nous étions au mois de septembre, nous entrions à peine dans la crise financière. Et puis, aujourd'hui, nous avons vu, nous espérons que cette crise financière est arrivée à son terme mais nous voyons débouler, tout de suite derrière, une crise économique qui sera certainement encore plus douloureuse pour nos finances publiques. Donc, n'attendez pas de moi d'être plus rassurant, malheureusement, ni d'ailleurs de pouvoir donner des réponses claires et précises à un certain nombre d'interrogations exprimées à cette tribune si ce n'est sur celles qui sont déjà dans le budget, comme par exemple les effets de la prochaine modification de la loi fiscale, qui sont déjà intégrés et qui ne sont pas des inconnues puisque nous avons pu les chiffrer de manière assez précise.

Le budget 2009 qui vous est présenté, Mesdames et Messieurs, est équilibré. Le bénéfice de 35'500 francs est en ligne avec l'année 2007 et avec le budget 2008. L'amélioration est donc nette par rapport à la perte enregistrée en 2006, perte que le Gouvernement souhaite évidemment ne plus jamais revoir.

Le résultat 2009 a pu être atteint malgré des montants péréquatifs décevants annoncés par la Confédération, malgré la reprise de la baisse fiscale de 1 % décidée en 2004 par le peuple, malgré la pleine correction de la progression à froid et une inflation, évidemment aujourd'hui moins importante qu'elle ne l'était au mois de septembre mais il est vrai que les prévisions de la Banque nationale comme du Seco nous disent qu'elle pourrait être quand même de 2,5 % à la fin de l'année. Donc, malgré tous ces éléments à la hausse, nous avons réussi à vous proposer un budget équilibré.

Si nous y sommes parvenus, si nous avons pu parvenir à cet équilibre, c'est grâce à la mise en œuvre des premières mesures d'assainissement et aussi à la limitation la plus

stricte de l'évolution des charges. Les investissements, même s'ils sont maintenus à un niveau élevé, sont autofinancés à 80,4 %. Ils sont maintenus à un niveau élevé et ils ne baissent pas, contrairement à ce que j'ai pu entendre dire à cette tribune. Avec un degré de 80,4 %, effectivement, il pourrait être compatible avec le mécanisme de frein à l'endettement sur lequel le peuple sera appelé à se prononcer le 17 mai prochain, et non pas en février.

Ainsi, le Gouvernement a tout mis en œuvre pour vous présenter un budget conforme à la stratégie financière de l'Etat et respectant les bases légales en la matière ainsi que les plans financiers que vous aviez vous-mêmes acceptés. Il table sur des effectifs stables pour l'administration et en léger recul dans le secteur de l'enseignement. Si les charges de personnel augmentent malgré tout de 3,7 % par rapport au budget 2008, cela est à mettre en lien avec l'attribution normale des annuités, une indexation 2009 importante de 2,15 % et calculée sur l'indice présumé à fin 2008 et enfin un comblement de la prévision trop basse du renchérissement au budget 2008 pour 1 %. Il est vrai que, là dedans, la mesure no 18 n'est pas intégrée puisque nous n'en connaissons pas encore exactement les effets lorsque nous avons élaboré le budget.

Au-delà, l'attention du Gouvernement s'est portée sur les dépenses en biens, services et marchandises, qui sont stabilisées par rapport au budget de cette année. Il constate de plus que la réduction de la dette a pu se réaliser en 2008, telle que planifiée. Le total des emprunts devrait ainsi avoisiner les 255 millions à la fin de l'année 2008. La dette a bel et bien été diminuée de moitié depuis la fin de l'année 2003. La quote-part de la dette (dette en % du revenu cantonal) dépassait alors le niveau jugé critique de 20 %. Elle est à ce jour inférieure à 10 %, niveau considéré comme raisonnable. Les intérêts passifs vont donc encore baisser l'année prochaine. Leur poids devient acceptable puisqu'ils ne représentent plus que 3,6 % des recettes fiscales. Evidemment, le Gouvernement préférerait avoir 0 % et utiliser cette flexibilité budgétaire à d'autres fins, surtout à la veille d'une très probable crise économique qui succédera à cette fameuse crise financière.

Enfin, l'action du Gouvernement s'est portée sur la progression des dépenses de transferts qu'il a pu maintenir à un niveau légèrement inférieur à celui de l'inflation budgétisée. Il s'agit en fait des dépenses en subventions accordées et en dédommagements versés aux autres cantons ou aux institutions intercantionales. Notons finalement le versement de 4,6 millions en début d'année prochaine aux communes qui ont fusionné, montant qui sera prélevé sur le fonds constitué à cet effet.

La hausse des revenus, sans les écritures purement comptables, n'est que de 2 % par rapport au budget 2008. Plusieurs éléments permettent d'expliquer cette évolution restreinte. Tout d'abord, il faut mettre en évidence, au niveau de la fiscalité, la baisse linéaire de 1 % qui s'étendra de 2009 à 2020 sans oublier la correction de la progression à froid et les effets des autres propositions qui vous ont été transmises dernièrement. Je veux parler notamment de la déduction pour enfants que le Gouvernement propose d'augmenter à 500 francs et de l'atténuation de la double imposition des dividendes qui auront déjà des effets, ceux-là positifs, dans le 2009.

Dans le débat sur ce budget, il me semble important de préciser que les effets de la progression à froid doivent être

corrigés pleinement en 2009. Il faut en effet faire table rase si l'on entend réintroduire notamment l'automatisme des corrections liées au renchérissement. Par ailleurs, les conséquences d'un retournement concret et durable de la conjoncture provoqué par la crise financière se manifesteront clairement dès le budget 2010 et au cours des années suivantes, notamment au niveau des recettes fiscales et des dépenses liées au chômage ou à l'aide sociale. Ne chargeons donc pas inutilement l'élaboration des budgets de ces années-là, les incertitudes étant suffisamment grandes à ce stade. Vous l'avez d'ailleurs bien compris puisque vous avez accepté tout à l'heure la compensation intégrale de cette progression à froid.

Finalement, nous profitons d'un élément technique au budget 2009 permettant d'atténuer les incidences de la correction de la progression à froid. En effet, un changement d'application et de mode de comptabilisation permet de recenser sept trimestres en 2009 de rentrées de l'impôt à la source. Ainsi, l'importante révision de la législation fiscale est intégrée au budget 2009. Il s'agit en effet pour le Gouvernement d'augmenter le plus rapidement possible le pouvoir d'achat de la population et des entreprises jurassiennes si l'on entend contrer, à notre niveau bien sûr et avec les moyens qui sont les nôtres, une conjoncture économique qui s'annonce difficile. Donc, les effets du programme de révision de la loi d'impôt, dont la commission a débattu et qui vous sera soumis au début de l'année prochaine, sont intégralement intégrés dans ce budget 2009.

Il y a un autre élément qui limite l'évolution des recettes au budget 2009. C'est le montant péréquatif que le Jura recevra de la Confédération et des cantons dans le cadre de la RPT. Contre toute attente et contre toute logique, il est en baisse de 2,9 millions par rapport à 2008. La situation économique se serait, selon les concepteurs du modèle, mieux améliorée (si vous me permettez cette expression) dans le Jura entre 2004 et 2005 qu'en moyenne en Suisse. Ces bases de calcul que nous avons contestées seront, semble-t-il, réanalysées. Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse. Et une mauvaise nouvelle ne venant jamais seule, je vous rappelle la décision du 17 octobre 2008 du Conseil fédéral corrigeant une erreur de calcul attribuant rétroactivement au canton de Saint-Gall une somme de 87 millions dont il n'a nullement besoin. Faisant fi ainsi des remarques et des propositions de compromis des autres cantons et faisant fi de sa propre responsabilité, la Confédération a dégagé sur les cantons qui percevaient de la péréquation de devoir éponger, à eux seuls, ce montant qui est versé au canton de Saint-Gall.

Sur la base des éléments que je viens de vous rappeler sur l'évolution des recettes, vous comprendrez pourquoi le Gouvernement a cherché à limiter les dépenses au strict nécessaire. A cet effet, il a intégré au budget qui vous est présenté les premiers effets, tels que planifiés pour environ 6 millions, des mesures d'assainissement présentées le 8 avril dernier, programme destiné à réduire le déficit structurel de l'Etat. Vu d'aujourd'hui, on peut mesurer à quel point la démarche, qui avait été initiée plusieurs mois avant, était pertinente. Malheureusement, l'Etat n'aura pas pu dégager des bénéfices en période de haute conjoncture mais, si la conjoncture se retourne en 2009, ce programme doit permettre de garder une situation financière saine et une flexibilité budgétaire permettant d'allouer les ressources où cela sera vraiment encore plus nécessaire. A ce titre, le Gouvernement est d'avis que ce budget ne doit pas être corrigé suite

aux décisions que vous avez arrêtées ou que vous arrêterez finalement aujourd'hui concernant les mesures nos 18 et 40. Tout d'abord, on ne connaît pas à ce jour l'évolution réelle du renchérissement au 31 décembre 2008 devant permettre de financer, du moins en partie pour l'année 2009, la réduction du temps de travail de l'administration. D'autre part, il faut se rendre compte que le retournement conjoncturel pourrait avoir déjà des premiers effets en 2009. Les analyses en cours ne permettent cependant pas à ce stade de nous déterminer avec un degré de certitude suffisant sur les effets de la conjoncture tant la volatilité, l'insécurité et l'irrationalité sur les marchés financiers empêchent toutes prévisions fondées. Comme dans les autres cantons, le Gouvernement est donc d'avis que le budget 2009 ne doit pas être modifié. Cela ne doit bien évidemment pas empêcher tous les responsables que nous sommes de rester très vigilants à l'évolution de la situation économique et conjoncturelle, à l'extérieur comme à l'intérieur de notre Canton, et de prendre les mesures qui pourraient s'imposer.

J'aimerais terminer l'examen du budget de fonctionnement en mettant encore en évidence le souci du Gouvernement de ne pas charger les budgets des communes. L'ensemble des éléments de charges et de recettes des communes et de l'Etat pris en considération dans les systèmes de répartitions augmentent considérablement de 2007 à 2009 : c'est plus de 6,2 % en moyenne par année. La part nette que prend à sa charge l'Etat est plus que proportionnelle puisque l'augmentation atteint les 11 % en moyenne par année. Ce phénomène s'explique, au-delà de l'évolution des ressources à mettre en œuvre, par l'inflation mais surtout par l'introduction de la RPT. Afin de préserver les communes d'un transfert de charges du fait de la RPT, vous avez accepté les propositions du Gouvernement en modifiant les différentes clés de répartition. Le résultat découlant du budget 2009 est probant et sans appel. L'augmentation pour les communes de 2007 à 2009 est en moyenne de 1 % par année, niveau du reste manifestement inférieur à l'inflation. Les communes profitent donc, dans ce projet de budget, des efforts consentis par l'Etat dans la maîtrise des charges, des premiers effets des mesures d'assainissement touchant aussi les communes et de l'évolution des recettes. Je pense en particulier à leur part à l'impôt des frontaliers et sur les successions. J'aimerais conclure sur ce point en rappelant que les communes ont été informées en 2007 déjà, puis encore en mars 2008, des éléments susceptibles de réduire la fiscalité. Je veux parler de la baisse annuelle de 1 % de 2009 à 2020 et de la pleine correction des effets de la progression à froid en 2009, montant que j'estimais déjà en mars 2008 à environ 4 % au moins.

Les investissements nets, conformes au plan financier si l'on tient compte des décalages temporels, seront élevés en 2009. Les 44,4 millions qu'il est prévu de dépenser seront affectés prioritairement au secteur routier et aux constructions et rénovations de bâtiments. Notons encore que, de cette somme, plus de 20 millions seront versés sous la forme de subventions d'investissements, en particulier dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, des transports, de l'enseignement et de l'économie. En termes d'investissements bruts, cela représente plus de 200 millions d'investissements qui seront réalisés sur le territoire cantonal. Et je m'exprimais à titre personnel devant la CGF, et devant la commission de l'économie également, en disant que vouloir investir davantage dans le domaine de la construction nous paraît plutôt hasardeux pour l'instant dans la mesure où, d'après nos informations, l'ensemble du secteur

économique concerné est saturé et a un niveau de travail élevé et que, si nous voulions investir de manière beaucoup plus importante dans ce secteur, ce serait au profit d'entreprises extérieures, ce que nous ne souhaitons bien évidemment pas.

L'insuffisance de financement découlant du budget 2009 reste acceptable avec 8,7 millions. Le degré d'autofinancement dépasse en effet légèrement les 80 %, objectif que s'est assigné le Gouvernement.

En ce qui concerne quelques remarques entendues à cette tribune, notamment du groupe UDC, je crois, Messieurs les députés de l'UDC, que le Gouvernement ne manque pas de courage. Il l'a démontré au travers de l'annonce de ses cinquante-et-une mesures d'économies. Nous avons pris note de vos propositions contradictoires, d'un côté d'augmenter les dépenses, d'après mes informations de manière plus importante que les recettes que vous nous proposez de réaliser. Vous êtes en attente de nouvelles propositions du Gouvernement en matière de rationalisation. Le Gouvernement, à ce stade, estime avoir fait un exercice qu'il entend mener au bout avant sans doute de mener un nouvel exercice. Alors, si vous avez des propositions concrètes plutôt que d'être dans l'attente, dans un système attentiste, nous serions très heureux de pouvoir les analyser. Mais des propositions concrètes, pas de l'arrosage comme vous l'aviez déjà proposé lors d'une précédente motion. Nous sommes toujours ouverts à la discussion lorsque des idées nous sont proposées.

Mesdames et Messieurs les Députés, malgré les incertitudes qui planent sur le budget 2009, malgré les inconnues au niveau des charges, malgré les difficultés de prévisions fiscales dont les effets pourraient surtout se faire sentir en 2010 et après – parce que vous savez qu'il y a quand même toujours un effet retardateur notamment et malgré le postnumerando, et bien c'est plutôt sur les années suivantes que nous pourrions avoir des craintes sur ces recettes – malgré toutes ces incertitudes, le Gouvernement souhaite que vous acceptiez le budget qui vous est proposé.

Avant de conclure, j'aimerais remercier la commission de gestion et des finances, son président évidemment et ses membres, de l'accueil qu'ils ont réservé à ce budget tout en relevant le sérieux et la pertinence de l'analyse qui a été réalisée au travers de leurs travaux. Remercier également mes collaborateurs de la Trésorerie générale, mes collègues du Gouvernement avec lesquels nous avons dû faire des arbitrages et nous avons ainsi pu vous présenter un budget qui nous paraît acceptable même si nous souhaiterions qu'il soit encore meilleur en termes de bénéfices.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Je vous propose qu'on prenne déjà un ou deux points pour les députés qui sont inscrits et, si l'on voit qu'on n'arrive pas à boucler, on arrêtera au milieu. Ce n'est pas comme si l'on était en train de travailler une loi où il est peut-être difficile d'arrêter nos travaux. Ceci si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Nous passons donc à la page 56.

Rubrique 317.00 (page 56 et dans tous les services)

Utilisation d'abonnements CFF deuxième classe au lieu de première classe

M. Thomas Stettler (UDC) : D'après les informations prises à la Trésorerie, j'ai demandé la différence de prix qu'il y aurait entre un abonnement première classe et un abonnement deuxième classe. Le Canton met à disposition quatorze abonnements. J'avais tout simplement l'impression qu'un abonnement deuxième classe n'était quand même pas le moindre. Moi, personnellement, j'utilise toujours un abonnement deuxième classe mais ce n'est peut-être bien sûr pas l'habitude de tout le monde. Mais il me semble que c'est quand même un bon service et que si l'on est en train d'économiser, il faut bien commencer à une place. Je vous propose donc de reprendre cette proposition.

La rubrique 317.00 étant placée dans tous les services (frais de déplacements et tout) et ventilée, le montant des économies est toutefois estimé à 40'600 francs.

M. Francis Girardin (PS) : Vous aviez raison, Madame Maître, tout à l'heure lorsque vous disiez que l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. C'est en application de ce principe que le groupe UDC nous propose de supprimer l'abonnement de première classe (économie : environ 40'000 francs) et d'attribuer un montant à l'élevage pour une somme de 50'000 francs. CQFD ! Le groupe socialiste va refuser les quatre propositions de l'UDC.

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Je ne vais pas intervenir longuement mais j'aimerais quand même donner le sentiment de la CGF sur les propositions du groupe UDC, tout d'abord pour inviter peut-être notre collègue qui y siège à nous faire ses propositions durant les séances. Cela nous permettrait de gagner du temps puisque nous découvrons des propositions qui n'ont pas du tout été évoquées durant les trois séances que nous avons consacrées au budget !

Deuxièmement, j'observe que les propositions, lorsqu'on les analyse, débouchent finalement sur une augmentation du déficit de l'Etat de 470'000 francs. Il faut additionner ce que le groupe UDC propose comme augmentation de subventions, la diminution des recettes en ce qui concerne notamment la police cantonale où les amendes – je pense qu'ici vous avez écrit avec un «a», c'était pour faire passer la pilule probablement (*rires*) – mais, au total, si l'on additionne et soustrait, on arrive à un supplément de 470'000 francs.

Je ne vais pas revenir à la tribune pour réagir à toutes les propositions. Au nom de la CGF, je vous invite à les refuser toutes.

Le président : Avec deux «a», pas un seul Monsieur le Député.

M. Philippe Receveur, ministre : Je m'exprimerai au nom du Gouvernement sur la seule question assez circonscrite de l'utilisation des abonnements généraux CFF première classe au lieu de deuxième classe, non pas qu'il s'agisse d'allonger la discussion et le débat sur le budget mais simplement pour expliquer que le Gouvernement n'a pas des goûts de luxe, que l'administration n'en a pas non plus mais que les abonnements en première classe poursuivent une finalité bien précise.

Tout d'abord, il faut peut-être rappeler au groupe UDC que ces abonnements ont pour vocation de permettre de favoriser un maximum le recours aux transports en commun parce que, sinon, on pourrait se déplacer en voiture, à moto, on pourrait faire du stop, on pourrait imaginer toutes sortes de possibilités. Mais le but ici est de favoriser les transports en commun. C'est la première chose.

Selon un critère très précis, obtient l'abonnement général la personne qui va le plus loin pour faire le plus d'économies possibles. Et on ne paie le billet CFF que pour les trajets les plus courts en principe. Donc, on se rend hors du Canton, on va sur des distances relativement importantes parce qu'il faut assumer notre rôle, Monsieur le Député. Le canton du Jura a la position géographique qu'il a. Nos fonctionnaires travaillent dans des conférences, ont des réunions à tenir; on ne peut pas tout faire à distance et il faut être près des événements. Et si l'on considère que c'est du temps de travail (et c'est le cas), il faut surtout offrir la possibilité aux personnes de travailler. C'est à ce titre-là que ces abonnements sont plus un investissement qu'une dépense parce que cela permet aux fonctionnaires de l'Etat jurassien de travailler. Et puis, à certaines heures et sur certaines lignes, cela leur permet tout simplement de voyager assis. Vous me direz que ce n'est pas un privilège dévolu à la fonction publique jurassienne mais, dans le cadre qui est donné, le Gouvernement pense qu'il vaut vraiment la peine de le faire ainsi.

Que dire encore d'autre. Et bien, le voyage en première classe, pour des déplacements professionnels, c'est un standard et le Gouvernement ne voit pas tellement de raisons de s'éloigner de ce standard. Enfin, l'effet incitatif attaché à ces abonnements généraux marche à plein régime puisqu'on est largement au-dessus de 90 % du taux d'utilisation. Ce faisant, le Gouvernement pense agir convenablement, au mieux des intérêts de l'Etat et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il recommande donc au Parlement de ne pas entrer en matière sur cette proposition-là.

Le président : Nous allons donc voter sur la proposition du groupe UDC qui veut que les quatorze abonnements soient des abonnements de deuxième classe plutôt que de première classe, avec une économie escomptée de 40'600 francs. Je suis un petit peu sceptique concernant ce montant-là parce qu'il n'a pas pris en compte certainement dans son calcul le fait que l'utilisation privée de ces abonnements ne serait pas rendue au Canton au même tarif s'il s'agissait d'abonnements de deuxième classe plutôt que de première classe.

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par la majorité du Parlement; 3 voix contraires.

Rubrique 350.365.01 (page 120)

1'030'000 francs au lieu de 970'000 francs

M. Thomas Stettler (UDC) : J'ai déjà dit avant qu'on allait dans le faux sens. On a envie de diversifier l'agriculture jurassienne, on a envie de jouer les atouts jurassiens. On parlait (j'ai oublié le titre) d'une motion qui a été déposée par le président de la CGF qui titrait justement «l'agriculture, fer de lance du Jura». Si vous enlevez l'argent justement au fer de lance, que moi j'appelle, de l'image jurassienne, par exemple le cheval «Franches-Montagnes», il y aura une perte pour les élevages jurassiens. Et puis je pense que c'est vraiment très faux. J'ai personnellement eu des contacts, que ce soit en France, en Allemagne, avec des clients pour

le cheval «Franches-Montagnes» et je peux vous dire que, quand les gens ont un cheval «Franches-Montagnes» au nord de l'Allemagne ou bien au sud de la France, ils gardent une image de notre région et sont attachés à revenir et à voir le berceau de la race. Je pense qu'il est tout à fait faux de réduire des aides qui vont dans ce sens.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Ce n'est pas parce qu'on va procéder à cette économie, Monsieur le Député, que l'agriculture ne resterait pas un fer de lance. Si je regarde exactement à quoi correspondent les 50'000 francs, nous avons réparti les choses de la manière suivante : élevage chevalin 4'000 francs, bovins 38'000 francs et élevage porcine 8'000 francs. Donc, voyez que, s'agissant des chevaux, ceux-ci sont très peu concernés.

Vous savez aussi que le Gouvernement, bien entendu, a souhaité voir l'ensemble des départements et les services les composant faire des sacrifices, proposer des mesures d'économies et, dans ce sens-là, bien entendu que le Gouvernement vous propose de ne pas accepter cette mesure, ce d'autant que si elle était acceptée, il faudrait retrouver ces 50'000 francs dans un secteur. Il nous apparaît, par rapport à la répartition dont je viens de vous faire mention, que c'est supportable.

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par la majorité des députés; 3 voix contraires.

Rubrique 450.501.01 (page 162)

3'900'000 francs au lieu de 3'160'000 francs.

M. Thomas Stettler (UDC) : Je voulais juste d'abord dire que je regrette le chantage qu'on fait ici. Si l'on discute d'un budget, je crois qu'il ne faut pas chaque fois dire : «Oui mais il vous faut faire des économies». Le groupe UDC n'est pas représenté au Gouvernement et, ma foi, on propose ici des choses ouvertement et on les défend.

Là aussi, je crois qu'on doit être cohérent. On est intervenu plusieurs fois à cette tribune parce qu'on voyait que les routes de ce Canton n'étaient pas assez entretenues et qu'on craint une dégradation de l'ensemble des infrastructures. Et puis j'ai juste relevé le montant de ce qui a été fait en 2007 et je regrette justement de voir qu'on va dans le mauvais sens.

C'est pour cela que j'aimerais qu'on corrige le montant de la maintenance du réseau routier au budget des investissements.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : Effectivement, lorsqu'on regarde les comptes 2007, il y a une somme supérieure. Si l'on additionne l'aménagement et la maintenance car la frontière est toujours un peu difficile à tracer entre ces deux rubriques, on arrive à 9 millions en 2007. Il y a des fluctuations en fonction de la planification financière et la réalisation concrète des projets mais si vous prenez le budget 2008 et si l'on fait la somme des deux, on est à environ 6,5-7 millions. C'est la règle d'avoir environ 7 millions pour ces deux rubriques. En 2009, on vous propose un montant de 6,82 millions. Il y a une pesée d'intérêts, une volonté aussi d'équilibrer les finances. Bien entendu qu'on pourrait disposer de 5 millions de plus, ce qui serait formidable mais ce genre de proposition fleure un petit peu la démagogie. Alors, je vous propose de refuser dans la mesure où nous

avons arrêté un certain nombre de projets. Encore faut-il pouvoir les réaliser au cours de l'année 2009.

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par la majorité du Parlement; 3 voix contraires.

Le président : Je vous propose maintenant que nous arrêtons nos débats ici pour que chacun puisse aller se restaurer un petit peu. Je vous donne rendez-vous à 14.30 heures pour la suite de nos travaux relatifs au budget.

(La séance est levée à 12.25 heures.)